



Chaire en  
**fiscalité et en  
finances publiques**

# Rapport d'activités 2024-2025



Université de  
Sherbrooke

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du titulaire .....</b>	<b>1</b>
<b>La Chaire en 2024-2025 .....</b>	<b>2</b>
Mission et objectifs.....	3
Équipe .....	4
Auxiliaires et boursiers 2024-2025.....	6
<b>Publications et réalisations.....</b>	<b>7</b>
Sommaire des réalisations 2024-2025 de la Chaire.....	8
Publications à la Chaire .....	9
Articles de revue .....	52
Livres, chapitres de livre et actes de colloque .....	59
Rapports à des organismes.....	60
Autres réalisations de la Chaire .....	63
Organisation d'évènements en ordre de parution .....	73
Participation à des conférences/évènements .....	90
<b>Statistiques.....</b>	<b>91</b>
Consultations du site Internet de la Chaire.....	92
Présence dans les médias.....	92
<b>Coordonnées .....</b>	<b>93</b>

## MOT DU TITULAIRE

Longueuil, 15 juillet 2025

Je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activités de la Chaire qui résume les nombreux travaux et activités de l'équipe réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

À sa lecture, vous constaterez toute la diversité des sujets de ces nombreuses réalisations de qualité. Ces dernières ont suscité un intérêt certain tant dans les milieux professionnels, gouvernementaux, médiatiques qu'auprès du grand public. Soulignons que cela est possible grâce à la rigueur, au dévouement et à l'enthousiasme d'une équipe diversifiée composée de chercheurs, d'étudiants, de collaborateurs et de personnel administratif. Tous contribuent aux succès de nos projets.

Pour consulter ou obtenir plus de détails au sujet de ces réalisations, je vous invite à visiter notre site Web : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Enfin, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier le ministère des Finances du Québec pour le soutien financier dont elle bénéficie afin de poursuivre sa mission d'apporter une réflexion libre et indépendante sur des questions touchant la fiscalité et les finances publiques.

Bonne lecture !



Luc Godbout

# La Chaire en 2024-2025



## Mission et objectifs

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke a été fondée en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour réaliser cette mission, la Chaire s'est fixé les objectifs suivants :

- Stimuler la recherche multidisciplinaire;
- Promouvoir la collaboration avec des chercheurs/experts d'horizons divers;
- Analyser les politiques publiques dans une perspective budgétaire et fiscale;
- Faciliter l'accès et la compréhension de politiques publiques;
- Diffuser les connaissances auprès des décideurs, des chercheurs ainsi qu'à un large public;
- Vulgariser les enjeux socioéconomiques;
- Éclairer le débat public;
- Formuler des propositions réalistes et applicables;
- Contribuer à l'acquisition de compétences en recherche par les étudiant-e-s.

La Chaire concrétise cette mission et ses objectifs sous-jacents par la publication de rapports de recherche ou d'articles, par la conception d'outils, par l'organisation ou la participation à divers événements et forums de discussion.



## Équipe

Période 2024-2025

### **Chercheurs principaux**

Luc Godbout – Titulaire

Lyne Latulippe – chercheure principale

Tommy Gagné-Dubé – chercheur responsable de la relation avec les étudiants

Antoine Genest-Grégoire – chercheur responsable de la relation avec les chercheurs externes

### **Chercheurs – équipe principale**

Christine Ally

Samuel Carbonneau

Ariane Gaboury

Fréderrick Hallé-Rochon

Rebecca Martel

Michaël Robert-Angers

Julie S. Gosselin

Suzie St-Cerny

### **Autres chercheurs**

Caroline Lavoie

Marc Naccache

Julie Paquet

Agathe Simard

Yves St-Maurice

### **Administration**

Anne Klang

Katrine Mercure

**Collaborateurs externes**

Yves Carrière  
Alain Charlet  
Michel Filion  
Natalie Hotte  
Romy-Alexandra Laliberté  
Jean-Philippe Meloche  
Ysabel Provencher  
Rafael Silva-Ramirez

**Enseignants au département de fiscalité**

Marie-Pierre Allard  
Chantal Amiot  
Marie-Andrée Babineau  
Sophie Bélanger  
Martin Dupras  
Éric Gélinas  
Mylène Gravel  
Éric Hamelin  
Hugo Jackson  
Luce Samoïsette  
Sylvain Thibeault



## Auxiliaires et boursiers 2024-2025

### Auxiliaires 1<sup>er</sup> cycle

Léa Béliveau  
Émilie Champagne  
Alex-Ann Gauthier  
Kristine Javier  
Ève Meunier

### Auxiliaires et Boursiers 3<sup>e</sup> cycle

Edwidge Bayili  
Sébastien Brault  
Mylène Mailhot

### Auxiliaires et Boursiers 2<sup>e</sup> cycle

Alyson Auger-Colette  
Anne-Émilie Beaulieu  
Pierre-Alexandre Bernier  
Alexine Blouin (Transfert de fonds)  
Frédéric Bossé  
Mirlyn-Daphney Brutus  
Gabrielle Dagenais  
Amandine de Chanteloup (Transfert de fonds)  
Sara Doucet  
Joshua Duquette (Transfert de fonds)  
Aurélie Fournier-Morand  
Félicie Gaudreault  
Gabrielle Gosselin  
Gabriel Lafortune  
Marie-Maude Lefebvre  
Louis Lemay  
Anne-Sophie Paquet  
William Rouillard  
Simon Tardif  
Vicky Therrien



# PUBLICATIONS ET RÉALISATIONS



## Sommaire des réalisations 2024-2025 de la Chaire

**43** Cahiers de  
recherche et  
Regards CFFP

**1** Note de recherche  
(Transformation d'essais de fin de  
maîtrise en fiscalité)

**20** Articles  
de revue

**3** Livre ou  
Chapitre de livre

**22** Bulletins de veille  
et Coup d'œil sur la  
recherche

**3** Rapports à des  
organismes

**Organisation  
d'événements (21)**  
Participation à des  
conférences/événements (18)

**Autres**

Outils / ressources (13)  
Rapport d'activités

## Publications à la Chaire

en ordre de parution

Cahier de recherche (CR)

*Regard CFFP* (R)

Note de recherche (N)

### **Le Québec tire-t-il pleinement avantage de ses fonds spéciaux à portée environnementale?**

CR 2024-03

5 avril 2024

Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe

---

#### **Résumé**

Les enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés militent pour une utilisation accrue de l'écofiscalité, qui encourage la substitution de la consommation et de la production vers des biens et des services moins dommageables sur le plan environnemental. Toutefois, malgré sa pertinence, le rehaussement des prélèvements écofiscaux peut entraîner son lot de mécontentement.

Afin de soutenir l'acceptabilité de l'écofiscalité, il est pertinent de s'intéresser à l'utilisation des recettes prélevées. Parmi les options disponibles, le Québec fait le choix de verser ces recettes vers des fonds dédiés au financement d'initiatives vertes. Il s'agit, en théorie, d'un choix pertinent en vue de rendre l'écofiscalité plus acceptable et de maximiser les retombées environnementales positives. Cependant, l'atteinte des bénéfices attendus nécessite le respect de conditions préalables et le déploiement de ressources administratives considérables. Or, l'expérience récente du Québec en la matière révèle certaines lacunes et une adoption non systématique des bonnes pratiques dans la gestion des fonds spéciaux à portée environnementale. Des manques ont notamment été observés en matière d'information financière diffusée, de justification des retombées et d'évaluation de la pertinence des dépenses.

Après avoir dressé certains constats quant aux caractéristiques et à la gestion des fonds spéciaux à portée environnementale au Québec, les auteurs proposent certaines pistes en vue de rendre ces outils plus performants, ce qui implique entre autres de se pencher sur leurs impacts redistributifs.

---

#### **Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (2024), vol. 44, no 1., 47-91.
  - Stéphanie Grammond, 13 avril 2024, « [Notre bourse du carbone est dans le champ](#) », *La Presse*.
-

**Droits de douane et taxes à l'importation de marchandises : étendue de l'information requise pour en déterminer le montant**

CR 2024-04

9 avril 2024

Éloïse Brouillard

**Résumé**

Dans le contexte actuel de déploiement des chaînes d'approvisionnement, les entreprises jonglent avec une réalité commerciale plus internationale que jamais. L'auteurice fait état des incidences financières et fiscales de la douane, dans la perspective des entreprises qui importent des marchandises au Canada dans le cadre de leurs activités. Elle détaille les informations requises sur l'origine des marchandises importées et explique le classement tarifaire et l'établissement de la valeur en douane, afin de déterminer le montant des droits de douane et celui des taxes à l'importation. L'auteurice présente ensuite les incidences particulières de la réglementation douanière sur les entreprises multinationales. Une réflexion sur la gestion des questions douanières dans le cadre de la planification financière et fiscale des entreprises vient clore l'analyse.

**Diffusion et couverture médiatique**

– Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (2024), vol. 44, no 1., 93-130.

**Regard sur le Budget fédéral 2024**R 2024-04  
17 avril 2024

Équipe de la CFFP

**Résumé**

Voici 17 faits saillants qui ressortent de l'analyse effectuée par l'équipe de la Chaire à la suite de la lecture du Budget fédéral 2024 présenté le 16 avril 2024 :

1. Croissance économique de 1,1 % en 2023 suivie d'une croissance moindre en 2024 à 0,7 %
2. Retour anticipé de l'inflation dans la fourchette cible de la Banque du Canada en 2024
3. Le déficit serait de 40 G\$ en 2023-2024, respectant un des trois ancrages budgétaires
4. Aucun retour à l'équilibre budgétaire prévu au cadre financier, le solde en 2028-2029 étant négatif de 20 G\$
5. 57,9 G\$ de nouvelles initiatives dans le Budget 2024 d'ici 2028-2029, mais un coût net de 10,3 G\$ une fois pris en compte les mesures aux revenus et l'évolution depuis la Mise à jour économique 2023
6. En 2024-2025, la croissance des revenus est plus élevée que prévu lors de la Mise à jour économique 2023
7. Les charges de programmes pour les cinq prochaines années sont significativement plus importantes que ce qui était prévu dans la Mise à jour économique 2023
8. Mesuré en pourcentage des revenus fiscaux, le poids du service de la dette atteindrait 11 % des revenus budgétaires en 2028-2029, un poids équivalent à celui du début des années 2010
9. Le ratio dette-PIB atteindrait 42,1 % en 2023-2024 et redescendrait à 39 % en 2028-2029
10. Augmentation du taux d'inclusion des gains en capital de 50 à 66,7 %, mais taux inchangé sur le 1er 250 000 \$ de gain pour les particuliers
11. Hausse du retrait maximal autorisé de 35 000 \$ à 60 000 \$ dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP)
12. Introduction de la Prestation canadienne pour personnes handicapées
13. Mise en place de la première phase du régime national d'assurance-médicament
14. Instauration de l'inscription automatique au REEE pour des enfants admissibles au Bon d'étude canadien
15. Plusieurs mesures budgétaires pour répondre à la crise du logement dont la création du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement
16. Rehaussement des dépenses militaires en vue de les porter à 1,76 % du PIB en 2029-2030
17. Fiscalité internationale : confirmation par le gouvernement de l'engagement à l'égard du Pilier Un (convention multilatérale) et du Pilier Deux (impôt minimum mondial) et quant à l'intention d'appliquer la taxe sur les services numériques (TSN)

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard le 17 avril 2024 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

**Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne**R 2024-05  
30 avril 2024

Suzie St-Cerny et Luc Godbout

**Résumé**

La hausse du taux du salaire minimum le 1er mai 2024 est de 0,50 \$, le faisant passer à 15,75 \$ l'heure.

L'objectif du présent Regard CFFP est de mesurer l'effet de la hausse sur le revenu disponible des ménages qui travaillent au salaire minimum. Ainsi, en tenant compte du salaire, de la fiscalité et des prestations offertes, il est possible de mesurer si la situation financière des ménages considérés s'améliore et de combien.

Est également incluse dans la publication, une mise à jour de l'analyse croisée des caractéristiques des personnes travaillant au salaire minimum, jusqu'à 110 % puis jusqu'à 125 % du salaire minimum. Cela permet encore cette fois de confirmer le portrait plus contrasté de la population qui travaille à ces niveaux de salaire.

Enfin, la comparaison interprovinciale de la situation des 8 ménages travaillant au salaire minimum en 2024 s'ajoute, réitérant l'importance d'aller au-delà de la simple comparaison du salaire minimum horaire

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard le 30 avril 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- 30 avril 2024, *Midi info*, ICI Radio-Canada Première, entrevue avec Luc Godbout.
- Karl Rettino-Parazelli, 30 avril 2024, « [Hausse du salaire minimum : suffisant pour vivre ou survivre ?](#) », *Protégez-vous* (blogue).
- 30 avril 2024, *Ça nous regarde*, ICI Radio-Canada Première, participation Suzie St-Cerny.
- 30 avril 2024, *Le Québec maintenant*, 98,5 FM.
- Stéphanie Bérubé, 1<sup>er</sup> mai 2024, « [Moins de travailleurs au salaire minimum qu'ailleurs au pays](#) », *La Presse*.
- 1<sup>er</sup> mai 2024, ICI Radio-Canada Première, Nomme Luc Godbout et l'étude dans le Bulletin de nouvelles.
- 1<sup>er</sup> mai 2024, *Mario Dumont*, LCN, Entrevue Suzie St-Cerny.
- 1<sup>er</sup> mai 2024, TVA Nouvelles et LCN, Entrevue avec Luc Godbout.
- 1<sup>er</sup> mai 2024, *En direct avec Patrice Roy*, ICI RDI.
- 2 mai 2024, CKMN 95,5 (Rimouski, QC) et CFIM 92,7 FM (Cap-aux-Meules, QC).
- Francis Gosselin, 4 mai 2024, « [Pauvreté inc.](#) », *Journal de Montréal*.
- Hugo Joncas, 22 juin 2024, « [Les hausses du salaire minimum ont peu d'effet sur l'inflation](#) », *La Presse* (cite certains chiffres de l'étude).

**Transparence : une condition essentielle pour un comportement éthique en matière de planification fiscale**

CR 2024-05

7 mai 2024

Lyne Latulippe

**Résumé**

Ce texte présente une réflexion sur l'éthique fiscale et son rapport avec la transparence. L'éthique joue un rôle important dans l'évaluation critique de la pratique fiscale, mais, à elle seule, son influence est plutôt limitée sur les décisions de planification fiscale. Par conséquent, la transparence est un outil nécessaire. La planification fiscale est traditionnellement guidée par l'analyse coût-bénéfice à laquelle s'ajoute une perspective de gestion des risques. L'intérêt du public pour les affaires fiscales des entreprises ainsi que les exigences accrues en matière de divulgation ont exercé une pression sur les décisions de planification fiscale en augmentant les coûts et les risques ce qui incorpore indirectement une dimension éthique dans la prise de décision.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Initialement publié en anglais par la Fondation canadienne de fiscalité, : "[Policy Forum: Transparency—An Essential Condition for Ethical Behaviour in Tax Planning](#)" (2024) 72:1 *Canadian Tax Journal*.

**Remplacer (éventuellement) la taxe sur les carburants par une taxe kilométrique?**

CR 2024-06

17 juin 2024

Michaël Robert-Angers, Jean-Philippe Meloche et Luc Godbout

**Résumé**

Depuis 2011, le gouvernement du Québec dispose du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) affecté au financement de l'entretien et du développement du réseau routier ainsi qu'aux services de transport en commun. La taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et l'immatriculation sont versés au FORT et permettent, jusqu'à un certain point, d'appliquer les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur et du bénéficiaire-payeur aux propriétaires de véhicules routiers.

Toutefois, les revenus tirés de la taxe sur les carburants stagnent depuis le milieu des années 2010 tandis que les dépenses assumées par le FORT sont en forte hausse. De surcroît, le virage vers l'électrification des transports devrait réduire le recours à l'essence et les recettes tirées de cette base d'imposition au cours de la prochaine décennie.

Dans la perspective du maintien des principes derrière la création du FORT et du maintien de sa capacité financière, la taxe kilométrique ressort du lot des mécanismes de prélèvements disponibles pour remplacer la taxe sur les carburants. Ce texte recense les avantages et les inconvénients de ce prélèvement, les expériences internationales à son égard et les perspectives quant à sa mise en place au Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (2024), vol. 44, no 2.
- Alain McKenna, 17 juin 2024, « [Des chercheurs proposent une taxe kilométrique québécoise dès 2030](#) », *Le Devoir*.
- Agence KMI, 18 juin 2024, « [Vers une taxe kilométrique imposée aux Québécois?](#) », *Journal de Montréal, Journal de Québec*.
- 17 juin 2024 :
  - CKAJ 92,5 FM (Saguenay)
  - ICI Radio-Canada Première
  - ICI RDI et ICI Radio-Canada Télé (En direct avec Patrice Roy et Téléjournal avec Céline Galipeau)
  - ICI RDI, Zone économie
- 18, 19, 22, 23 juin 2024 :
  - Réseau Cogeco
  - ICI Radio-Canada Première (matin et retour)
  - LCN
- 24 juin 2024.
- 11 juillet 2024, CJMF FM 93.
- 22 août 2024. 98,5 FM.
- 23 août 2024, CJMF FM 93 (Québec).
- Stéphanie Grammond, 5 septembre 2024, « [Les vérités qui dérangent de Fitzgibbon](#) », *La Presse*.
- 23 février 2025, ICI Radio-Canada Première, Feu vert (Catherine Perrin).

**L'annulation d'une opération juridique en droit québécois à la lumière des principes de droit fiscal énoncés par la Cour suprême du Canada, notamment dans l'arrêt Collins Family Trust**CR 2024-07  
21 juin 2024

Agathe Simard

**Résumé**

En 2022, dans l'arrêt *Canada (Procureur général) c. Collins Family Trust*, la Cour suprême du Canada a établi qu'il n'est pas possible d'obtenir l'annulation d'opérations juridiques librement convenues, comme réparation en *equity*, pour éviter des conséquences fiscales négatives imprévues découlant de l'application ordinaire de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Cour a rappelé dans cet arrêt les principes impératifs de droit fiscal (notamment le principe selon lequel les contribuables doivent être imposés en fonction de ce qu'ils ont fait, et non pas de ce qu'ils auraient souhaité faire), ainsi que l'interdiction d'une planification fiscale rétroactive, énoncés dans les arrêts *Groupe Jean Coutu (PJC) inc.* et *Hôtels Fairmont inc.*, qui empêchent de demander dans un tel contexte la modification ou la rectification d'opérations juridiques.

L'auteure met en lumière que ces principes de droit fiscal devraient s'appliquer de façon uniforme, quel que soit le régime juridique en cause (common law ou droit civil québécois), et qu'ils empêchent donc, au regard du droit civil québécois, d'annuler des opérations juridiques librement convenues afin d'éviter des conséquences fiscales négatives imprévues.

**Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2024**

CR 2024-08

27 juin 2024

Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers et Frédérick Hallé-Rochon

**Résumé**

L'édition 2024 du Panorama des finances publiques du Québec contient trois sections. Il est possible d'analyser la situation budgétaire du gouvernement fédéral, puis du gouvernement du Québec (section 1), ensuite de comparer le Québec avec les autres provinces, pour l'administration provinciale (section 2), et enfin d'effectuer une comparaison de la situation prévalant au Québec à celle des finances publiques des pays membres de l'OCDE, cette fois en considérant l'ensemble des administrations publiques transigeant avec les agents économiques présents dans une juridiction (section 3).

Les données réelles les plus récentes disponibles, le plus souvent 2022, sont utilisées pour les comparaisons et ont pour objectif de consolider dans un même document des informations de base sur les finances publiques du Québec. Une perspective historique est également présente dans plusieurs cas. Puis, s'ajoutent, lorsque disponibles, la présentation des données provisoires de 2023 ainsi que des prévisions fournies par les gouvernements fédéral, celui du Québec, par le l'OCDE et le FMI, permettant de constater ce qui est aujourd'hui anticipé à moyen terme en matière d'indicateurs de finances publiques.

Tout au long de cette édition, des encadrés permettent d'approfondir des notions ou encore de mettre à jour les résultats de certains cahiers de recherche publiés précédemment et portant sur les finances publiques québécoises. Ainsi l'on retrouve notamment une évaluation récente du déficit structurel et conjoncturel, une détermination de la soutenabilité des finances publiques de long terme basée sur les données les plus récentes et un calcul de l'écart de PIB réel par habitant Ontario-Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Michel Girard, 27 juin, « [Le gouvernement du Québec, un État gourmand, dépensier et endetté](#) », *Journal de Montréal*.
- Francis Vailles, 28 juin 2024, « [Notre État providence a de gros défis](#) », *La Presse*.
- 27 juin, ICI RDI, Zone Économie – Entrevue avec Luc Godbout.
- Michel Girard, 29 juin, « [La dette fédérale pourrait faire mal à un Québec indépendant](#) », *Journal de Montréal*.

**Guide des mesures fiscales – année d'imposition 2023**

CR 2024-09

18 juillet 2024

Collectif

**Résumé**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques présente son Guide des mesures fiscales. Il présente les principales mesures fiscales visant les particuliers des gouvernements fédéral et du Québec sous forme de fiches descriptives. En tout, plus de 75 fiches descriptives réparties en 14 sections thématiques peuvent être consultées. Il existe une panoplie d'endroits où les contribuables peuvent se renseigner sur les mesures fiscales qui peuvent les toucher, dont bien entendu les sites des agences fiscales gouvernementales. Les fiches du Guide se distinguent en ce que, en plus de décrire les paramètres des mesures et les facteurs d'admissibilité, chacune présente aussi l'objectif, le coût, des éléments « bon à savoir et à retenir », une illustration de la mesure, une courte section historique ainsi que les sources vers les sites officiels des gouvernements.

Ces fiches visent, entre autres, à aider les contribuables du Québec à remplir leur déclaration de revenus. Ainsi, les paramètres des mesures fiscales sont ceux de l'année d'imposition 2023. La Chaire met à jour ces paramètres annuellement. Évidemment, bien que les fiches descriptives renferment des informations sur les mesures, les informations officielles demeurent celles des agences des gouvernements.

Un outil est également mis à votre disposition pour vous permettre de consulter les fiches individuellement.

**Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques  
– Synthèse de la journée de réflexion CFFP 2024**R 2024-06  
4 juillet 2024

Yves St-Maurice avec la collaboration de Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout, Lyne Latulippe et Suzie St-Cerny

---

**Résumé**

Les auteurs du présent Regard CFFP présentent la synthèse de ce qu'ils ont retenu du riche contenu de la journée de réflexion CFFP 2024.

Les journées de réflexion annuelles se veulent une tribune d'échange sur des sujets d'actualités qui préoccupent la population. Elles ont donc pour objectif d'amener une contribution additionnelle aux échanges nécessaires pour guider ou aider les décideurs publics à prendre les meilleures décisions.

Cette année, la journée de réflexion a porté sur la manière d'intégrer le développement durable et les défis reliés aux changements climatiques dans les politiques publiques par le biais de la fiscalité, mais aussi en s'interrogeant sur les conséquences sur l'évolution des finances publiques. La question était vaste, mais les réflexions et les interventions ont permis de donner une vision globale de la problématique, ce qui fait parfois défaut dans les analyses, souvent faites sur des aspects ou des points bien précis.

La présente synthèse tente de réunir en un tout cohérent, structuré et homogène les propos des experts invités sur les différents panels et les discussions qu'ils ont générées. Il ne s'agit toutefois pas d'un résumé de chacun des segments de la journée, mais plutôt le fruit d'une réflexion de l'équipe de la CFFP à partir de ce qui a été discuté, en tentant de mettre en évidence ce que l'équipe a retenu des propos marquants des invités.

Les thèmes des panels étaient : Écofiscalité, Finances publiques et changements climatiques, Cohérence et politique.

Deux conférences ont été présentées : une sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et une sur la tarification du carbone comme atout canadien d'exportation en Europe.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue de la Journée de réflexion pour présenter ce Regard le 13 juin 2024 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
  - 19 juillet 2024, « [Le coût caché des changements climatiques sur les finances publiques](#) », *Conseiller* (site web).
-

**Regard sur le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CÉLIAPP), une fois en application**

R 2024-07

6 août 2024

Luc Godbout, Natalie Hotte et Romy-Alexandra Laliberté

**Résumé**

La Chaire a déjà publié quelques textes sur le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CÉLIAPP »), mais c'était avant sa mise en œuvre. Depuis, la législation est venue préciser quelques notions, d'où cette nouvelle publication.

En quelques lignes, le CÉLIAPP est un régime enregistré d'épargne apparaissant comme un véhicule hybride entre le REÉR, le CÉLI et même le RPA. Ce régime permet à ceux qui s'y qualifient d'épargner en vue d'acheter une première propriété. Il s'adresse aux résidents canadiens âgés de 18 à 71 ans qui n'ont pas vécu dans une habitation admissible dont ils (ou leurs époux ou conjoint de fait actuel) ont été propriétaires ou copropriétaires, dans la partie de l'année précédant l'ouverture du CÉLIAPP et dans les quatre années précédentes. Les cotisations maximales de 8 000 \$ par année, pour un maximum de 40 000 \$ à vie, sont déductibles du revenu alors que les rendements et le retrait admissible pour l'achat d'une première propriété ne sont pas imposables. Ce retrait admissible est cependant limité relativement à une seule propriété admissible à vie et il doit être effectué au plus tard dans la 15<sup>e</sup> année de l'ouverture du CÉLIAPP.

Le présent texte recense les caractéristiques du CÉLIAPP et fait état des similitudes et distinctions avec le CÉLI et le REÉR.

**Diffusion et couverture médiatique**

– Isabelle Dubé, 7 août 2024, « [C'est payant de bien comprendre le CELIAPP](#) », *La Presse*.

**Comparaison interprovinciale et évolution du revenu médian des ménages entre 2005 et 2015 : effet de la prise en compte de la structure par âge et de la composition familiale**CR 2024-10  
29 août 2024

Yves Carrière, Luc Godbout et Rafael Silva-Ramirez

**Résumé**

En septembre 2017 était publiée la valeur du revenu médian des ménages canadiens à partir du dernier recensement. Après impôts, le Québec était au dernier rang des provinces et territoires.

La structure des ménages (selon le type et la taille, par exemple) ainsi que la structure par âge de la population peuvent toutefois varier de façon relativement importante d'une province à l'autre. Une analyse comparative demande donc de s'assurer de prendre en compte les effets de composition qui viennent trop souvent biaiser le classement des provinces, tout comme les tendances observées au fil des années.

En outre, une analyse qui prend en compte les différents effets de structure, en faisant ressortir les écarts réels entre provinces et entre types de ménages, permet de mieux cibler les politiques publiques et de favoriser l'atteinte d'objectifs bien définis.

Ce projet a donc pour objectif de mieux comprendre les écarts de revenu interprovinciaux à partir de standardisations qui tiendront compte de la structure par âge et du type de ménage. L'analyse permet ainsi d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Comment la prise en compte de la distribution par âge et type de familles influence-t-elle l'écart entre le revenu médian au Québec et celui des autres provinces canadiennes ?
- L'évolution du revenu médian après impôts entre 2005 et 2015 a-t-elle bénéficié d'une conjoncture démographique (structure par âge et type de famille) qui favorisait une hausse ou une baisse de ce revenu ?

## Protection sociale des Québécois : De quoi s'agit-il et comment a-t-elle évolué depuis 25 ans ?

CR 2024-11

18 septembre 2024

Frédéric Hallé-Rochon, Ysabel Provencher, Luc Godbout avec la collaboration de Suzie-St-Cerny

### Résumé

Au moyen de l'exploitation des données financières contenues dans les différents rapports publics gouvernementaux, le présent cahier de recherche a pour objectif de contribuer à tracer les contours actuels des dépenses en matière de protection sociale au Québec, poursuivant l'étude de la Chaire publiée en 2021, en y intégrant les dépenses de protection sociale fédérale au Québec, ainsi que celles des régimes assurantiels sur le territoire québécois.

Pour y arriver, l'ensemble des dispositifs utilisés par les administrations publiques fédérale et du Québec sur le territoire du Québec en 2022 est examiné. Un inventaire des dépenses budgétaires, fiscales et des régimes assurantiels en matière de protection sociale du Québec est donc effectué et ces dernières sont classées selon les objectifs suivants : soutenir le revenu; inciter à la prévoyance; soutenir l'emploi; reconnaître la charge de famille; assurer l'offre de services de santé et de services sociaux; soutenir l'éducation; répondre à une situation-problème; améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers; renforcer l'intégration sociale et promouvoir la participation sociale; favoriser l'équité et la reconnaissance des droits.

Le même exercice de recension a été également effectué pour l'année 1996. En comparant ces deux années, force est de constater que l'évolution de la protection sociale au Québec est marquée par des modifications et des ajouts successifs au fil des ans. En bout de piste, peu importe la perspective – que l'on considère les dépenses globales, qu'elles soient ajustées pour l'inflation, pour la taille de la population ou en proportion de l'économie – le constat est que les dépenses de protection sociale ont pris de l'ampleur au Québec au cours des 25 dernières années.

### Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 18 septembre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 19 septembre 2024 « [Les gouvernements en font plus pour le Québec en matière de protection sociale](#) », *Le Devoir*.
- 18 septembre 2024, *Midi Info*, ICI Radio-Canada Première. Entrevue avec Luc Godbout.
- Daniel Germain, 19 septembre 2024, « [Oui, 152 milliards par année pour prendre soin de vous autres!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 27 septembre 2024, *Midi Info*, ICI Radio-Canada Première. Rediscute de l'étude.
- Marie-Ève Fournier, 15 février 2025, « [État-providence : le Québec à l'heure des choix, Ça craque de partout](#) », *La Presse*.
- Stéphane Paquin, 17 février 2025, « [Opinions. Bâtir une société gagnante. L'exceptionnel modèle québécois](#) », *La Presse*.

**Regard sur les mesures fiscales à usage restreint**

R 2024-08

31 octobre 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

L'objectif de ce *Regard CFFP* consiste à analyser et décortiquer la nature des mesures fiscales à usage restreint. Ainsi, après avoir défini ce qu'est une mesure à usage restreint, elles sont identifiées et classées en diverses catégories relatives à des propositions d'actions à leur égard. Ces propositions d'actions vont de « maintenir tel quel », en passant par « révision possible » et jusqu'à « élimination ». L'analyse est plus détaillée pour cette dernière catégorie.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter les Cinq premières Analyses des dépenses fiscales 2024 le 31 octobre 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
- Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin. 1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
- Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Les Coops de l'information*.

**Regard sur les congés fiscaux accordés à certains employés étrangers**

R 2024-09

31 octobre 2024

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Parmi les mesures à usage restreint abordées dans un autre [Regard CFFP](#), on répertorie six mesures fiscales destinées à des employés étrangers qui ont un fonctionnement similaire.

Le Présent *Regard CFFP* aborde spécifiquement ces mesures soit les congés d'impôt pour : chercheurs étrangers, experts étrangers, professeurs étrangers, stagiaires postdoctoraux étrangers, spécialistes étrangers à l'emploi d'une nouvelle société de services financiers et spécialistes étrangers d'un centre financier international (CFI).

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter les Cinq premières Analyses des dépenses fiscales 2024 le 31 octobre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
- Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin.
- 1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
- Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Le Coops de l'information*.

**Regard sur les mesures fiscales non estimées**

R 2024-10

31 octobre 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Ce bref *Regard CFFP* s'intéresse aux mesures fiscales pour lesquelles aucune donnée n'est disponible quant au nombre de bénéficiaires de la mesure ou à son coût. Si pour certaines, cette absence d'information est justifiable, il reste que pour d'autres, cette absence de données fait en sorte qu'il est difficile de cerner si l'objectif d'une mesure fiscale est atteint ou si la mesure répond à un réel besoin.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter les Cinq premières Analyses des dépenses fiscales 2024 le 31 octobre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
- Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin.  
1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
- Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Les Coops de l'information*.

**Transformer des mesures fiscales en crédit d'impôt pour accroître la neutralité et l'équité du régime d'imposition québécois**

R 2024-11

31 octobre 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

---

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Le présent *Regard CFFP* s'intéresse aux différentes formes des mesures fiscales offertes au Québec et à la possibilité de transformer certaines mesures en crédit d'impôt en vue d'accroître la neutralité et l'équité du régime d'imposition québécois. L'analyse permet ainsi d'aborder 27 mesures fiscales.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter les Cinq premières Analyses des dépenses fiscales 2024 le 31 octobre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
  - Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
  - Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin.
  - 1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
  - Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Le Coops de l'information*.
-

**Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec visant l'incitation au travail**

R 2024-12

31 octobre 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

---

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP »

Les systèmes d'imposition, les programmes sociaux et les régimes publics de retraite influencent chacun à leur manière la participation au marché du travail. Ainsi, diverses mesures fiscales et modulations visent à inciter à une présence accrue sur le marché du travail.

Trois mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec ont notamment comme objectif d'influencer l'incitation au travail : la Prime au travail, le Bouclier fiscal et le Crédit d'impôt prolongation de carrière.

Le présent Regard CFFP vise à analyser ces trois mesures fiscales du Québec sur la base de l'utilisation qui en est faite, en lien avec leurs objectifs et leur coût, et d'identifier des pistes d'amélioration.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter les Cinq premières Analyses des dépenses fiscales 2024 le 31 octobre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
  - Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
  - Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin.
  - 1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
  - Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Les Coops de l'information*.
-

**Regard sur la déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées**

R 2024-13

8 novembre 2024

Michaël Robert-Angers et Luc Godbout

---

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

En vue de stimuler les exportations, le Québec consent depuis 2014 une déduction fiscale notionnelle aux PME manufacturières. Cette mesure est justifiée par les coûts de transport plus élevés des PME situées en région et n'a pas d'équivalent au fédéral. Au fil des ans cette mesure a été étendue aux PME manufacturières situées dans les grands centres et aux PME non manufacturières situées en zone éloignée et isolée telles les Îles-de-la-Madeleine.

Or, depuis la mise en place de cette déduction, le taux d'imposition des PME a été abaissé ce qui a eu pour effet de réduire la valeur fiscale de l'allègement consenti. Par conséquent, en 2021 on peut estimer que la grande majorité des bénéficiaires de cette mesure a obtenu un allègement d'impôt inférieur à 1 000\$. Certes, la déduction permet de consolider la rentabilité des PME profitables, mais l'allègement fiscal consenti est fort variable. Par ailleurs, les critères d'accès à la mesure ne discriminent pas entre les ventes locales et celles effectuées à l'extérieur du Québec, et, de surcroît, la dépense effective de transport n'est pas spécifiquement supportée, car la déduction notionnelle se calcule en proportion du revenu brut.

Le présent Regard CFFP vise à analyser cette mesure fiscale du Québec sur la base de l'utilisation qui en est faite, en lien avec son objectif et son coût, et à identifier des pistes d'amélioration.

---

**Regard sur la déduction pour petite entreprise**

R 2024-14

8 novembre 2024

Michaël Robert-Angers et Luc Godbout

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

La déduction pour petite entreprise (DPE) est la seconde dépense fiscale la plus importante du régime d'imposition des sociétés du Québec. En 2024, la valeur de cet allègement d'impôt aurait généré un manque à gagner autour de 984 M\$. Toutefois, la pertinence de cette mesure en regard de ses objectifs soulève des questions. L'OCDE a d'ailleurs suggéré au Canada à de multiples reprises de réviser le taux réduit d'imposition des sociétés, si ce n'est de l'abolir.

L'analyse indique qu'une part importante du coût de cette réduction de taux est dirigée vers un nombre limité de petites sociétés présentant un revenu imposable plus important, les mêmes qui sont confrontées à une distorsion fiscale favorisant la sortie de capital de l'entreprise.

Le présent Regard CFFP vise à analyser cette mesure fiscale du Québec sur la base de l'utilisation qui en est faite, en lien avec son objectif et son coût, et à identifier des pistes d'amélioration.

**Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec pour les familles**

R 2024-15

12 novembre 2024

Suzie St-Cerny et Luc Godbout

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Quatre mesures fiscales pour les familles sont analysées dans le présent Regard CFFP, en vue de proposer des révisions dans une optique d'optimisation des diverses mesures tout en s'assurant de leur cohérence entre elles et du maintien de la générosité accrue offerte par le gouvernement du Québec aux familles. Il s'agit de l'Allocation famille, du crédit pour frais de garde et des crédits pour frais d'adoption et pour traitement de l'infertilité.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter Quatre analyses sur des mesures pour les particuliers du Québec le 12 novembre 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 13 novembre 2024, « [Une fiscalité plus progressive bénéficierait aux moins nantis et au budget du Québec](#) », *Le Devoir*.
- Francis Vailles, 14 novembre 2024, « [Un petit ménage rapporterait aisément 1,2 milliard](#) », *La Presse*
- 14 novembre 2024
  - ICI Radio-Canada Première
  - Chronique Michèle Boisvert, Réseau Cogeco
- Stéphanie Grammond, 16 novembre 2024, « [Au lieu de passer l'État à la tronçonneuse](#) », *La Presse*.
- 17 novembre 2024, LCN. Entrevue avec Luc Godbout.
- Marie-Eve Fournier, 19 novembre 2024, « [Comment couper sans faire crier ?](#) », *La Presse*.
- 20 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].
- 20 novembre 2024, Luc Godbout à *Zone économie*, ICI RDI.
- Michel Girard, 21 novembre 2024, « [Des idées au ministre des Finances Eric Girard pour réduire le déficit](#) », *Journal de Montréal*.
- 21 novembre, Luc Godbout à *Mario Dumont*, LCN.
- 21 novembre 2024, discuté au 98,5 FM.
- Daniel Germain, 22 novembre 2024, « [Comme une journée good cop bad cop!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 22 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Études mises de l'avant.
- Éric Desrosiers, 23 novembre 2024, « [Efficace, ou pas, le crédit d'impôt pour les travailleurs âgés?](#) », *Le Devoir*.
- 25 novembre 2024, réseau Cogeco, « Le Québec maintenant ».
- Études citées dans un texte de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sur la Mise à jour économique de l'automne du Québec (novembre 2024).
- 31 mars 2025, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].

**Regard sur le régime enregistré d'épargne-études : mieux axer l'aide vers les familles à revenu modeste et moyen**

R 2024-16

12 novembre 2024

Luc Godbout avec la collaboration de Luce Samoisette

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Après avoir fait un survol du régime, l'analyse met en évidence diverses statistiques autour du REEE en vue de statuer sur l'atteinte des objectifs du gouvernement. Enfin, des options de politique sont proposées afin de susciter une plus grande utilisation des REEE par les familles à revenu modeste et moyen. L'accent est mis sur l'Incitatif québécois pour l'épargne-études.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter Quatre analyses sur des mesures pour les particuliers du Québec le 12 novembre 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 13 novembre 2024, « [Une fiscalité plus progressive bénéficierait aux moins nantis et au budget du Québec](#) », *Le Devoir*.
- Francis Vailles, 14 novembre 2024, « [Un petit ménage rapporterait aisément 1,2 milliard](#) », *La Presse*
- 14 novembre 2024
  - ICI Radio-Canada Première
  - Chronique Michèle Boisvert, Réseau Cogeco
- Stéphanie Grammond, 16 novembre 2024, « [Au lieu de passer l'État à la tronçonneuse](#) », *La Presse*
- 17 novembre 2024, LCN. Entrevue avec Luc Godbout.
- Marie-Eve Fournier, 19 novembre 2024, « [Comment couper sans faire crier ?](#) », *La Presse*.
- 20 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].
- 20 novembre 2024, Luc Godbout à *Zone économie*, ICI RDI.
- Michel Girard, 21 novembre 2024, « [Des idées au ministre des Finances Eric Girard pour réduire le déficit](#) », *Journal de Montréal*.
- 21 novembre, Luc Godbout à *Mario Dumont*, LCN.
- 21 novembre 2024, discuté au 98,5 FM.
- Daniel Germain, 22 novembre 2024, « [Comme une journée good cop bad cop!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 22 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Études mises de l'avant.
- Éric Desrosiers, 23 novembre 2024, « [Efficace, ou pas, le crédit d'impôt pour les travailleurs âgés?](#) », *Le Devoir*.
- 25 novembre 2024, réseau Cogeco, « Le Québec maintenant ».
- Études citées dans un texte de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sur la Mise à jour économique de l'automne du Québec (novembre 2024).
- 31 mars 2025, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].

**Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec pour les personnes âgées**

R 2024-17

12 novembre 2024

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Tommy Gagné-Dubé

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) ».

Les mesures fiscales qui s'adressent aux personnes dites âgées sont nombreuses, tant au Québec qu'au gouvernement fédéral. Ce sont donc certaines de ces mesures offertes par le gouvernement du Québec que le présent Regard CFFP scrute. Ainsi, sont abordés : le crédit d'impôt en raison de l'âge et le crédit d'impôt pour revenu de retraite, le Fractionnement du revenu de retraite entre conjoints, le Soutien aux aînés et le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Lorsque possible, l'objectif justifiant leur existence est mis en relation avec des statistiques d'utilisation et de coût. Selon l'analyse, des options de politique sont mises de l'avant pour optimiser les mesures.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter *Quatre analyses sur des mesures pour les particuliers* du Québec le 12 novembre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 13 novembre 2024, « [Une fiscalité plus progressive bénéficierait aux moins nantis et au budget du Québec](#) », *Le Devoir*.
- Francis Vailles, 14 nov. 2024, « [Un petit ménage rapporterait aisément 1,2 milliard](#) », *La Presse*.
- 14 novembre 2024 : ICI Radio-Canada Première et Chronique Michèle Boisvert, Réseau Cogeco.
- Stéphanie Grammond, 16 novembre 2024, « [Au lieu de passer l'État à la tronçonneuse](#) », *La Presse*.
- 17 novembre 2024, LCN. Entrevue avec Luc Godbout.
- Marie-Eve Fournier, 19 novembre 2024, « [Comment couper sans faire crier ?](#) », *La Presse*.
- 20 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].
- 20 novembre 2024, Luc Godbout à *Zone économie*, ICI RDI.
- Michel Girard, 21 novembre 2024, « [Des idées au ministre des Finances Eric Girard pour réduire le déficit](#) », *Journal de Montréal*.
- 21 novembre, Luc Godbout à *Mario Dumont*, LCN.
- 21 novembre 2024, discuté au 98,5 FM.
- Daniel Germain, 22 novembre 2024, « [Comme une journée good cop bad cop!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 22 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Études mises de l'avant.
- Éric Desrosiers, 23 novembre 2024, « [Efficace, ou pas, le crédit d'impôt pour les travailleurs âgés?](#) », *Le Devoir*.
- 25 novembre 2024, réseau Cogeco, « Le Québec maintenant ».
- Études citées dans un texte de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sur la Mise à jour économique de l'automne du Québec (novembre 2024).
- 31 mars 2025, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].

**Regard sur des mesures fiscales modulées en fonction du revenu ou pouvant l'être**

R 2024-18

12 novembre 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Dans le régime d'imposition québécois, il existe un bon nombre de mesures dont la générosité varie selon le revenu du ménage. Le présent *Regard CFFP* explore la possibilité d'étendre cette logique à d'autres mesures fiscales. Six mesures fiscales aux particuliers ont été ciblées en vue de les moduler en fonction du revenu, visant notamment plus de progressivité : le crédit d'impôt de base, le crédit pour frais d'adoption, les crédits pour fonds fiscalisés et deux crédits en lien avec la fin des études.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter Quatre analyses sur des mesures pour les particuliers du Québec le 12 novembre 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 13 novembre 2024, « [Une fiscalité plus progressive bénéficierait aux moins nantis et au budget du Québec](#) », *Le Devoir*.
- Francis Vailles, 14 novembre 2024, « [Un petit ménage rapporterait aisément 1,2 milliard](#) », *La Presse*
- 14 novembre 2024
  - ICI Radio-Canada Première
  - Chronique Michèle Boisvert, Réseau Cogeco
- Stéphanie Grammond, 16 novembre 2024, « [Au lieu de passer l'État à la tronçonneuse](#) », *La Presse*.
- 17 novembre 2024, LCN. Entrevue avec Luc Godbout.
- Marie-Eve Fournier, 19 novembre 2024, « [Comment couper sans faire crier ?](#) », *La Presse*.
- 20 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].
- 20 novembre 2024, Luc Godbout à *Zone économie*, ICI RDI.
- Michel Girard, 21 novembre 2024, « [Des idées au ministre des Finances Eric Girard pour réduire le déficit](#) », *Journal de Montréal*.
- 21 novembre, Luc Godbout à *Mario Dumont*, LCN.
- 21 novembre 2024, discuté au 98,5 FM.
- Daniel Germain, 22 novembre 2024, « [Comme une journée good cop bad cop!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 22 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Études mises de l'avant.
- Éric Desrosiers, 23 novembre 2024, « [Efficace, ou pas, le crédit d'impôt pour les travailleurs âgés?](#) », *Le Devoir*.
- 25 novembre 2024, réseau Cogeco, « Le Québec maintenant ».
- Études citées dans un texte de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sur la Mise à jour économique de l'automne du Québec (novembre 2024).
- 31 mars 2025, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].

**Regard sur le Point sur la situation économique et financière du Québec 2024**

R 2024-19

22 novembre 2024

Collectif

---

**Résumé**

Le cycle budgétaire du Québec, dont fait partie le *Point sur la situation économique et financière du Québec*, est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP). Ce *Regard CFFP* décortique ce que l'équipe considère être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du document présenté le 21 novembre 2024. Ainsi, les 12 faits saillants qui ressortent sont :

1. Des perspectives économiques positives pour 2024 (croissance économique de 1,2 %), le double de ce qui était indiqué au moment du Budget 2024-2025.
2. Cependant, l'économie québécoise évoluerait sous son potentiel jusqu'en 2027.
3. L'inflation sera inférieure à ce qui a été anticipé pour 2024, et est dans la fourchette cible.
4. Le déficit pour l'année 2024-2025 est demeuré stable à 11 G\$ malgré des transferts fédéraux plus élevés, l'harmonisation au changement du traitement des gains en capital qui génère des revenus fiscaux supplémentaires, l'utilisation de la moitié de la provision pour éventualités de 1,5 G\$ et une meilleure croissance économique qu'anticipé.
5. Des écarts à résorber apparaissent encore au cadre budgétaire.
6. Les efforts à faire pour respecter la Loi sur l'équilibre budgétaire demeurent grands, sachant l'existence d'un déficit structurel important en 2028-2029.
7. La croissance des dépenses de portefeuilles est plus forte que prévu au Budget 2024-2025 pour l'année 2024-2025, mais est plus faible de 2025 à 2027.
8. Le service de la dette est plutôt stable en pourcentage des revenus consolidés.
9. Au 31 mars 2024, le Québec présente la 2<sup>e</sup> plus importante dette nette des provinces canadiennes.
10. De nouvelles initiatives budgétaires dont le coût s'élève à plus de 2 G\$ sur cinq ans.
11. Des modifications importantes sont apportées au crédit d'impôt pour prolongation de carrière à compter de 2025, dont la hausse de l'âge d'admissibilité au crédit de 60 à 65 ans.
12. Une économie de dépenses fiscales de 1 G\$ en 2024-2025 provenant de l'harmonisation du Québec au rehaussement du taux d'inclusion du gain en capital annoncé au budget fédéral 2024.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard le 22 novembre 2024 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
  - 21 novembre 2024, Luc Godbout à ICI Radio-Canada Première et *À vos affaires*, LCN
  - 21 novembre 2024, *Téléjournal midi*, ICI RDI, cite Luc Godbout.
  - 22 novembre 2024, Luc Godbout à CKOY 107,7 FM (station du groupe Cogeco à Sherbrooke).
  - Dany Provost, 1<sup>er</sup> décembre 2024, « [Mise à jour économique et financière 2024 : des parallèles avec vos finances personnelles](#) », *les Affaires*.
-

**Inventaire des mesures écofiscales – édition 2024**

CR 2024-12

28 novembre 2024

Collectif sous la supervision de Michaël Robert-Angers et Samuel Carbonneau

**Résumé**

L'Inventaire des mesures écofiscales au Québec est une publication annuelle qui recense les principaux instruments économiques visant à contrôler la pollution et gérer les ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Ce recensement s'appuie sur la définition utilisée par l'OCDE et vise à identifier l'« ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles ». Nous avons ajouté à l'analyse les dépenses fiscales favorables à l'environnement. De plus, bien qu'elles ne soient pas compilées dans les indicateurs, certaines mesures écofiscales municipales sont présentées.

Les mesures écofiscales sont regroupées sous la classification utilisée par Eurostat/OCDE (énergie, transports, pollution et ressources), ce qui permet, jusqu'à un certain point, de dresser des comparaisons internationales par base d'imposition. Cette comparaison indique que les mesures utilisées au Québec sont relativement diversifiées, mais que leur impact, mesuré en proportion du PIB, est moins important qu'en moyenne parmi les pays de l'OCDE (moyenne non pondérée).

Ceci s'explique principalement par le niveau de recettes tirées des prélèvements sur l'énergie. En 2022, les recettes tirées de cette base d'imposition équivalent à 0,9 % du PIB au Québec, contre 1,2 % du PIB en moyenne parmi les pays de l'OCDE.

**Crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental : constats et propositions**CR 2024-13  
5 décembre 2024

Michaël Robert-Angers, Lyne Latulippe et Luc Godbout

---

**Résumé**

Étude préparée dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Les dépenses de R-D en proportion du PIB des sociétés sont en recul face aux niveaux atteints au début des années 2000. La stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 vise à les rehausser pour les porter à 1,5% du PIB d'ici 2027. Les crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D) constituent un outil déployé par le gouvernement du Québec pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

La présente analyse ne remet pas en cause l'importance de cette aide fiscale et ne cherche pas à en réduire la portée. Elle cherche plutôt à voir s'il est possible à l'intérieur de la même enveloppe financière de réallouer différemment les sommes consenties.

L'analyse indique que l'allègement fiscal offert se compare avantageusement à celui offert aux PME de l'Ontario. Il en est de même pour le support combiné Québec-fédéral en comparaison au support obtenu par les PME de la grande majorité des pays de l'OCDE. Le portrait est toutefois plus mitigé dans le cas des grandes sociétés. De façon générale, l'aide fiscale à la R-D offerte par le Québec porte sur la dépense salariale. L'élargissement des dépenses couvertes par le crédit pourrait donc être considéré en vue de rehausser l'aide octroyée pour les activités de R-D menées par les sociétés de plus grande taille.

Par ailleurs, la commercialisation des innovations demeure un défi pour les sociétés québécoises. [Un texte complémentaire](#) examine la forme que prend l'aide gouvernementale offerte par certains pays de l'OCDE à ce niveau.

Ces études visent à analyser les crédits à la R-D du Québec sur la base de l'utilisation qui en est faite, en lien avec leurs objectifs et leurs coûts, et à identifier des pistes d'amélioration.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- François Normand, 5 décembre 2024, « [Nos entreprises investissent moins en R-D que leurs pairs malgré de généreux crédits d'impôt](#) », *les Affaires*.

**Regard sur le soutien à la commercialisation des innovations arrivées à maturité en Allemagne, Belgique, Corée du Sud, Royaume-Uni et Suisse**

R 2024-20

5 décembre 2024

Michel Filion

---

**Résumé**

Étude préparée dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Dans les pays à économies avancées, le soutien public à la commercialisation des innovations émerge en réponse aux besoins des entreprises d'amener leurs technologies et produits vers le marché, de tirer profit de la créativité, de la transformer en gain de productivité et en richesse ainsi que, éventuellement, obtenir un volume de recettes fiscales plus important.

Pour faire l'état des offres d'encouragements, le présent texte aborde le cadre théorique du soutien à la commercialisation des innovations et les politiques et outils mis en place par certains pays. Enfin, des pratiques exemplaires et des pistes d'amélioration possibles pour d'autres économies sont identifiées.

Texte complémentaire au cahier de recherche [Crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental](#)

---

## Réforme de l'imposition du gain en capital de 2024 : Qui sont les contribuables touchant des gains de 250 000 \$ ou plus

CR 2024-14  
12 décembre 2024

Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout

### Résumé

Le gouvernement fédéral a annoncé l'augmentation du taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 66,67 % pour la portion dépassant 250 000 \$ dans son budget 2024. Ce cahier documente le nombre et les caractéristiques des contribuables réalisant des gains d'une telle importance en 2019, à partir des données fiscales administratives. Ces personnes représentent 0,16 % des déclarants, 3,6 % des revenus totaux et 58,3 % de tous les gains nets réalisés. Les grands gains en capital sont plus fréquents chez les hommes que les femmes et chez les déclarants de 65 ans ou plus. Comme le système fiscal canadien prévoit la disposition des biens au décès, une part importante des grands gains en capital sont réalisés dans les dernières déclarations de personnes décédées. Sur un horizon de 10 ans, environ 1,10 % des contribuables réaliseront au moins un gain de 250 000 \$ ou plus. La taille du gain et le niveau de revenu hors-gain augmentent de façon importante avec le nombre de grands gains réalisés sur 10 ans. Sans tenir compte d'une possible réponse comportementale, la réforme proposée aurait rapporté entre 1,3 et 3,4 milliards de dollars annuellement si elle avait été mise en place entre 2017 et 2021.

Le cahier a été résumé en trois courts textes à Options politiques en français et en anglais :

1. [Qui sont les contribuables touchés par la réforme du gain en capital?](#)
2. [La réforme du gain en capital a bien visé les plus riches](#)
3. [Combien d'impôt en plus prélèvera Ottawa, et quelle sera la part des défunts?](#)

Une archive de réplification des tableaux de ce cahier est disponible sur [Borealis](#)

### Diffusion et couverture médiatique

- Camille Dauphinais-Pelletier, 12 décembre 2024, « [Portrait-robot de ces contribuables qui font des gains de 250 000 \\$ ou plus](#) », *La Presse*.
- Alex Fontaine, 12 décembre 2024, « [Qui touche des gains en capital de 250 000\\$ et sera visé par une hausse d'impôt?](#) », *Le Devoir*.
- Charles Poulin, 12 décembre 2024 « [Gain en capital : peu de particuliers touchés, confirme la Chaire en fiscalité](#) », *Les Affaires*.
- 12 décembre, CKOY 107,7 FM Estrie.
- Textes Options politiques.
- Camille Dauphinais-Pelletier, 4 janvier 2025, « [Le gain en capital et les impôts 2024](#) », *La Presse*.
- 1er janvier 2025, ICI Radio-Canada Première.
- Clémence Pavic, 7 janvier 2025, « [Les changements sur le gain en capital sont maintenus pour le moment](#) », *Le Devoir*.
- Daniel Germain, 14 janvier 2025, « [Vos dettes à l'égard du fisc, soudainement moins chères](#) », *Les Coops de l'information*.

**La présomption de non-absurdité de la loi dans l'interprétation des lois fiscales**

N 2024-01

17 décembre 2024

Gabrielle Dagenais

---

**Résumé**

Les conséquences fiscales de leurs actions influent grandement sur le comportement des contribuables dans la conduite de leurs affaires. Cette constatation met en évidence l'importance de tenir compte des conséquences dans l'interprétation des lois fiscales par les tribunaux. L'auteure rappelle l'évolution historique des méthodes d'interprétation. Puis elle analyse, à partir d'exemples en matière fiscale, comment les tribunaux ont utilisé la présomption de non-absurdité de la loi dans le cadre de la méthode d'interprétation qu'ils ont adoptée au fil des ans.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (2024), vol. 44, no 4, 643-677.
-

## Comparaisons internationale et canadienne du pouvoir d'achat des salariés

R 2024-21

19 décembre 2024

Frédéric Hallé-Rochon, Suzie St-Cerny et Luc Godbout

### Résumé

Après avoir émergé comme des enjeux centraux en 2022, l'inflation, le pouvoir d'achat et le coût de la vie ont continué de dominer l'actualité économique en 2023 avant d'être rejoints par d'autres préoccupations en 2024, comme la croissance de l'économie. Depuis son sommet de 8 % en juin 2022 au Québec, le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC) en variation sur 12 mois, a nettement diminué pour atteindre 1,5 % en novembre 2024.

La présente étude repose sur une analyse par cas-types selon une méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui permet des comparaisons internationales et interprovinciales. Elle s'appuie sur des cas-types de ménages, incluant des célibataires, des couples avec ou sans enfants, et des familles monoparentales, avec différents niveaux de revenus. Le pouvoir d'achat est mesuré à partir du revenu disponible en dollars constants, soit après impôts, cotisations sociales et prestations, tout en tenant compte des variations de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, l'évolution du pouvoir d'achat de ménages de salariés québécois de 2019 à 2023 est d'abord mesurée pour être comparée avec les résultats obtenus dans les économies avancées de l'OCDE. Puis, la comparaison des résultats du Québec se poursuit ensuite cette fois avec les provinces canadiennes pour la période 2019-2024. Enfin, un regard prospectif sur 2025 est jeté pour le Québec.

L'étude met en lumière que, malgré les effets de l'inflation observés entre 2019 et 2024, le pouvoir d'achat de plusieurs profils de ménages québécois s'est amélioré. Ces résultats dépassent souvent ceux des autres économies avancées de l'OCDE entre 2019 et 2023 et situent avantageusement le Québec parmi les provinces canadiennes enregistrant des gains entre 2019 et 2024. Également, le regard prospectif vers 2025 expose une amélioration du pouvoir d'achat des ménages analysés.

### Diffusion et couverture médiatique

- Éric Desrosiers, 19 décembre 2024, « [Les salariés québécois amélioreront leur pouvoir d'achat en 2025](#) », *Le Devoir*.
- 19 et 20 décembre 2024, Réseau Cogeco, entrevue Luc Godbout.
- Francis Vailles, 20 décembre 2024, « [Les Québécois s'enrichissent, malgré l'inflation](#) », *La Presse*.
- 20 décembre 2024, ICI Radio-Canada Gatineau, entrevue Luc Godbout.
- 20 décembre 2024, 107,7 FM Estrie (Sherbrooke, QC) (site web réf.).
- 20 décembre 2024, Noovo Info, « [Les Québécois améliorent leur pouvoir d'achat en 2025](#) ».
- 20 décembre 2024, reportage ICI Radio-Canada Première, Radio journal Daniel Germain, 21 décembre 2024, « [L'anti-bilan 2024, enfin presque](#) », *Les Coops de l'information*.
- 8 janvier 2025, ICI Radio-Canada Première.
- 14 janvier 2025, Le Québec maintenant, Réseau Cogeco.

**Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2025**CR 2025-01  
9 janvier 2025

Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé

**Résumé**

Le Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2025 recense une série d'indicateurs importants et de données les plus récentes en fiscalité étalées sur plus de cent graphiques, tableaux et encadrés. Il débute par le *Mot du titulaire* suivi d'un résumé et se poursuit avec les sept sections suivantes :

1. Poids de la fiscalité
2. Manière de prélever
3. Dépenses fiscales
4. Charge fiscale nette
5. Profil des contribuables québécois
6. Progressivité
7. Fiscalité et inégalités de revenus

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Cahier le 9 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 9 janvier 2025, « Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus à Québec comme à Ottawa », *Le Devoir*.
- 9 janvier 2025, ICI Radio-Canada Première, Midi info, Entrevue avec Luc Godbout.
- 9 janvier 2025, CKOY 107,7 FM (Cogeco).
- Charles Poulin, 9 janvier 2025, « Gain en capital : pas de modifications avant 2026, croit Girard », *Les Affaires*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sa présence au Lancement du Bilan.
- « Gain en capital : Québec maintient le cap, malgré l'incertitude à Ottawa »
  - CTV News, MSN
- Pascal Gervais, 9 janvier 2025, « Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec », 107,7 FM Estrie, Entrevue avec Tommy Gagné-Dubé.
- Francis Vailles, 10 janvier 2025, « Respirer par le nez », *La Presse*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sa présence au Lancement du Bilan.
- 10 janvier 2025, 98,5 FM, Lagacé le matin, Entrevue avec Luc Godbout.
- Luc Godbout, 13 janvier 2025, « Pour un atterrissage budgétaire en douceur », *La Presse*, Section Forum Affaires. (Extrait du Mot du titulaire).
- 14 janvier 2025, « Gain en capital : Québec continue sur sa lancée », *Conseiller*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « Pas d'austérité, mais de la «discipline», promet Girard », *Le Devoir*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « Un taux de croissance de -1% dans le pire des cas à cause de Trump, dit Girard », *Le Devoir*.
- Jean-François Venne, 8 février 2025, « La fiscalité québécoise réduit les inégalités », *Le Devoir*.

**Annonces fiscales 2024 - du Québec, du fédéral et des provinces**

R 2025-01

9 janvier 2025

Tommy Gagné-Dubé

**Résumé**

Ce texte présente, sous forme de faits saillants, les principales annonces fiscales faites ou mises en œuvre en 2024 par le gouvernement fédéral, le Québec et chacune des autres provinces du Canada.

On retrouve ainsi dans la section 1, les grandes lignes des principales annonces fiscales répertoriées, résumées par assiette d'imposition. Puis la section 2 les présente en ordre chronologique pour le fédéral, le Québec et pour les autres provinces en indiquant l'effet anticipé sur les recettes des administrations publiques.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans la Revue de planification fiscale et financière (2024), vol. 44, n° 4, 461-496.
- Éric Desrosiers, 9 janvier 2025, « [Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus à Québec comme à Ottawa](#) », *Le Devoir*.
- 9 janvier 2025, ICI Radio-Canada Première, Midi info, Entrevue avec Luc Godbout.
- 9 janvier 2025, CKOY 107,7 FM (Cogeco).
- Charles Poulin, 9 janvier 2025, « [Gain en capital : pas de modifications avant 2026, croit Girard](#) », *Les Affaires*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sa présence au Lancement du Bilan.
- « Gain en capital : Québec maintient le cap, malgré l'incertitude à Ottawa »
  - CTV News, MSN
- Pascal Gervais, 9 janvier 2025, « Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec », 107,7 FM Estrie, Entrevue avec Tommy Gagné-Dubé.
- Francis Vailles, 10 janvier 2025, « [Respirer par le nez](#) », *La Presse*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sa présence au Lancement du Bilan.
- 10 janvier 2025, 98,5 FM, Lagacé le matin, Entrevue avec Luc Godbout.
- Luc Godbout, 13 janvier 2025, « [Pour un atterrissage budgétaire en douceur](#) », *La Presse*, Section Forum Affaires. (Extrait du Mot du titulaire).
- 14 janvier 2025, « [Gain en capital : Québec continue sur sa lancée](#) », *Conseiller*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « [Pas d'austérité, mais de la «discipline», promet Girard](#) », *Le Devoir*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « [Un taux de croissance de -1% dans le pire des cas à cause de Trump, dit Girard](#) », *Le Devoir*.
- Jean-François Venne, 8 février 2025, « [La fiscalité québécoise réduit les inégalités](#) », *Le Devoir*.

**Synthèse de l'article : Une taxe sur les boissons sucrées au Québec?**

R 2025-02

**Raison d'être et modalités possibles**

28 janvier 2025

Antoine Genest-Grégoire, Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout

---

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Ce court texte synthétise le [travail antérieur](#) des auteurs en lien avec la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées au Québec en se concentrant sur les effets économiques attendus d'une telle taxe.

Les auteurs concluent que la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées au Québec, par le gouvernement du Québec, entraînerait des effets vraisemblablement bénéfiques sur la santé de la population. Également, ils indiquent que les recettes attendues seraient de l'ordre de quelques dizaines de millions de dollars, selon le taux choisi et que l'expérience de Terre-Neuve-et-Labrador semble montrer que la mise en place d'une telle taxe sous forme de taxe spécifique par volume ne pose pas des défis administratifs ou légaux d'une grande ampleur.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024) pour présenter cinq analyses sur des mesures sur des sources de revenus potentielles à considérer, le 28 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
  - Céline Fabriès, 15 mars 2025, « [À quand une taxe soda au Québec?](#) », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
  - 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo* », cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
  - 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).
-

**Regard sur la taxation de l'assurance au Québec**

R 2025-03

28 janvier 2025

Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Alain Charlet

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Au Québec, les primes d'assurance sont exonérées en TVQ et en TPS, celles-ci étant considérées comme des produits financiers. Toutefois, en principe la Taxe sur les primes d'assurance au taux de 9 % trouve application.

Cependant, les primes d'assurance-vie individuelle et les primes d'assurance individuelle contre la maladie ou les accidents sont exemptées de la Taxe sur les assurances. Ceci peut sembler paradoxal dans la mesure où les primes versées à l'égard d'un régime collectif ayant la même couverture sont taxables.

De plus, les primes, cotisations ou contributions payables en vertu de certains régimes d'assurance rendus obligatoires par des lois spécifiques, pour la plupart à caractère social, sont également exemptées. Ainsi, les primes d'assurance automobile contre les dommages corporels (payables à la Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ) sont assujetties à la Taxe sur les primes d'assurance alors que les primes d'assurance médicaments ne le sont pas. Il s'agit pourtant dans les deux cas de régimes publics d'assurance obligatoires.

Le traitement fiscal distinctif accordé au secteur de l'assurance en fait un sujet d'intérêt dans le cadre de l'examen des dépenses fiscales du Québec annoncé dans le budget 2024. Le présent Regard CFFP discute des particularités de la Taxe spécifique sur les primes d'assurance au Québec, de son évolution historique ainsi que du coût des dépenses fiscales relatives aux secteurs de l'assurance. Le texte contient une analyse comparative de la taxation de l'assurance entre les provinces canadiennes qui révèle notamment que le taux de taxe sur les primes d'assurance utilisé par plusieurs provinces est le même que celui applicable à leur taxe de vente générale. Une analyse comparative à l'international est aussi effectuée. Quelques d'options de politique sont aussi présentées avec un souci de cohérence.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024) pour présenter cinq analyses sur des mesures sur des sources de revenus potentielles à considérer, le 28 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Céline Fabriès, 15 mars 2025, « [À quand une taxe soda au Québec?](#) », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
- 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo* », cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
- 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).

**Revue sommaire : Dix arguments militants pour une hausse de la taxe sur les carburants**R 2025-04  
28 janvier 2025

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Tel que proposé dans le cadre des travaux de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise, idéalement le rehaussement de la taxe sur les carburants permettrait une réduction de prélèvements plus dommageables sur l'activité économique, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers et, par conséquent, serait effectué sans hausse du poids global de la fiscalité.

L'actuel défi posé par le retour à l'équilibre budgétaire exige plutôt de considérer la hausse de la taxe sur les carburants comme source de revenus supplémentaire.

Ce Regard CFFP reprend 10 arguments avancés pour justifier une telle hausse, notamment :

- La non-indexation de ce prélèvement ;
- L'utilisation des revenus tirés de la taxe sur les carburants pour l'entretien et le développement du réseau routier et le respect du principe de l'utilisateur-payeur;
- Le rehaussement du signal-prix associé au carburant en vue de rendre plus attrayants des choix de mobilité alternatifs plus éco-responsables.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024) pour présenter cinq analyses sur des mesures sur des sources de revenus potentielles à considérer, le 28 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Céline Fabriès, 15 mars 2025, « À quand une taxe soda au Québec? », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
- 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo* », cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
- 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).

**Examen des réductions accordées à l'égard de la taxe sur les carburants**R 2025-05  
28 janvier 2025

Michaël Robert-Angers et Luc Godbout

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

Les données statistiques montrent des écarts de prix à la pompe entre le prix moyen constaté au Québec et les prix en vigueur près des frontières chez nos voisins immédiats. De même, le coût du transport du carburant vers les détaillants est plus élevé en région éloignée.

On peut néanmoins se demander si les réductions de taxe sur les carburants consenties en vue de soutenir la position concurrentielle des détaillants de carburant québécois établis près des frontières et de réduire le prix des carburants généralement plus élevé dans les régions éloignées permettent d'atteindre leurs objectifs avec efficacité.

L'analyse montre que dans certains cas les réductions de taxe consenties abaissent le coût de l'essence à la pompe au Québec sous celui en vigueur à proximité en Ontario et au Nouveau-Brunswick. De même, le coût du transport du carburant se voit surcompensé dans le cas de certaines régions éloignées.

Le texte contient des pistes de réflexion pour une révision éventuelle des deux composantes de cette dépense fiscale.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024) pour présenter cinq analyses sur des mesures sur des sources de revenus potentielles à considérer, le 28 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Céline Fabriès, 15 mars 2025, « À quand une taxe soda au Québec? », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
- 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo*, cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
- 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).

**Impôt minimum pour les sociétés du Québec – Analyse d'opportunité**

R 2025-06

28 janvier 2025

Lyne Latulippe, Michaël Robert-Angers, Christine Ally et Julie S. Gosselin

**Résumé**

Regard préparé dans le cadre de l'exercice « [Analyse des dépenses fiscales 2024 de la CFFP](#) »

La notion d'impôt minimum corporatif reçoit de l'attention épisodiquement dans l'analyse de la politique fiscale au Canada. Le principe d'équité est parfois évoqué pour justifier une telle mesure dont l'objectif serait de s'assurer que les sociétés ne tirent pas avantage de façon démesurée des règles fiscales afin de maintenir l'impôt payable en dessous d'un seuil acceptable. La possibilité de recueillir davantage de recettes fiscales ou encore d'assurer une certaine stabilité dans celles-ci constitue également des arguments au soutien d'un tel impôt. L'Ontario est toutefois la seule province canadienne à avoir opté pour un impôt minimum, qu'elle applique depuis 1994.

Ce texte propose un examen théorique de l'impôt minimum et s'intéresse à la formule implantée en Ontario et de façon plus sommaire, aux États-Unis. Des liens sont ensuite effectués entre ces mesures et les règles de l'OCDE sur l'impôt minimum mondial auxquelles le Canada a formellement adhéré. Enfin, une analyse quantitative sommaire vise à identifier l'étendue des sociétés québécoises qui seraient visées par une telle mesure et un ordre de grandeur des revenus qui pourraient être générés par celle-ci sur la base de données administratives agrégées.

La base d'imposition d'un éventuel impôt minimum des sociétés du Québec et celle de l'impôt minimum mondial se chevauchent partiellement. L'analyse met en évidence que prioritairement à l'ajout d'un éventuel impôt minimum à son régime d'imposition des sociétés, le Québec devrait d'abord s'assurer d'obtenir une part de l'impôt minimum mondial payé par les sociétés et établissements québécois membres des groupes de sociétés multinationales assujettis à ce prélèvement.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024) pour présenter cinq analyses sur des mesures sur des sources de revenus potentielles à considérer, le 28 janvier 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Céline Fabriès, 15 mars 2025, « À quand une taxe soda au Québec? », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
- 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo*, cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
- 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).

**Guide des mesures fiscales – année d'imposition 2024**

CR 2025-02

25 février 2025

Collectif

**Résumé**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques présente son Guide des mesures fiscales. Il présente les principales mesures fiscales visant les particuliers des gouvernements fédéral et du Québec sous forme de fiches descriptives. En tout, plus de 75 fiches descriptives réparties en 13 sections thématiques peuvent être consultées. Il existe une panoplie d'endroits où les contribuables peuvent se renseigner sur les mesures fiscales qui peuvent les toucher, dont bien entendu les sites des agences fiscales gouvernementales. Les fiches du Guide se distinguent en ce que, en plus de décrire les paramètres des mesures et les facteurs d'admissibilité, chacune présente aussi l'objectif, le coût, des éléments « bon à savoir et à retenir », une illustration de la mesure, une courte section historique ainsi que les sources vers les sites officiels des gouvernements.

Ces fiches visent, entre autres, à aider les contribuables du Québec à remplir leur déclaration de revenus. Ainsi, les paramètres des mesures fiscales sont ceux de l'année d'imposition 2024. La Chaire met à jour ces paramètres annuellement. Évidemment, bien que les fiches descriptives renferment des informations sur les mesures, les informations officielles demeurent celles des agences des gouvernements.

Un outil est également mis à votre disposition pour vous permettre de consulter les fiches individuellement.

**Vers une compréhension approfondie de l'évasion fiscale : leçons tirées des stratagèmes impliquant des dons et des économies d'impôts**

R 2025-07

6 mars 2025

Mylène Mailhot, Étienne Blais et Masarah Paquet-Clouston

**Résumé**

Les conduites d'évasion fiscale engendrent des pertes fiscales importantes pour les gouvernements pour qui ces sommes d'argent sont nécessaires afin d'appuyer les programmes sociaux et les infrastructures. Ce crime complexe englobe plusieurs conduites de contournements ou de détournements de l'impôt.

À ce jour, peu d'études se sont intéressées spécifiquement aux stratagèmes de dons, alors que les organismes de bienfaisance sont connus pour être vulnérables à ce type de pratique. Ces stratagèmes permettent de réclamer des crédits d'impôt majorés de la somme réellement déboursée sous la forme de dons et d'empocher des bénéfiques.

Comprendre les différentes étapes derrière les stratagèmes est essentiel pour proposer des mesures de prévention adéquates et éviter la manipulation d'organismes qui ont initialement des visées de bienfaisance. S'inspirant de l'approche des scripts, **cette étude contribue aux connaissances sur l'évasion fiscale et sa prévention en analysant des stratagèmes de dons.**

À l'aide d'une analyse thématique de 50 documents judiciaires associés à 36 cas, un script général a été développé, celui-ci est composé de cinq étapes communes aux 36 cas pour accomplir la pratique frauduleuse :

1. trouver des organismes de bienfaisance,
2. trouver des investisseurs,
3. produire la déclaration de revenus,
4. faire le don et recevoir le reçu pour don et,
5. empocher l'argent.

De plus, trois étapes supplémentaires au script ont été identifiées, cette permutation permet d'étendre le script de cinq à huit étapes et d'empocher des bénéfiques plus importants. Les étapes supplémentaires sont :

1. obtenir un numéro d'abri fiscal,
2. recruter des conseillers et
3. les transactions « papier à papier ».

Les actions, les acteurs et les conditions nécessaires ou facilitantes sont également mis à jour. Les résultats permettent de formuler des pistes et des mesures de prévention, dont la surveillance des organismes de bienfaisance en situation de précarité, puisqu'ils sont jugés plus à risque.

**Crise pandémique 5 ans après – Rétrospective fiscale et de finances publiques et un regard vers l'avant**

R 2025-08

13 mars 2025

Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers

---

**Résumé**

Il y a 5 ans, la pandémie de COVID-19, crise mondiale, a chamboulé le quotidien de la totalité de la population québécoise. Face à la mise sur pause de l'économie, les gouvernements du Canada et du Québec sont intervenus par une série de mesures financières pour supporter la population.

Le Regard CFFP *Crise pandémique 5 ans après – Rétrospective fiscale et de finances publiques et un regard vers l'avant* publié aujourd'hui vise à rappeler, de façon relativement succincte, à l'aide de tableaux et d'images commentés, les principaux aspects relatifs à la réponse économique et financière de nos gouvernements, d'y jeter un regard critique, bien sûr influencé ou aidé par un recul de 5 ans, en vue d'en comprendre les bons et moins bons coups, et peut-être établir certains guides pour la prochaine crise.

Après la mise en contexte qui permet de rappeler l'ampleur de la crise en termes de décès et de rigueur sanitaire, les chapitres 1 et 2 abordent une rétrospective des effets macro de la crise par l'analyse des principaux indicateurs économiques puis de finances publiques, en comparant les positions avant, pendant et après la crise.

Le chapitre 3 revient ensuite sur les grandes étapes du déploiement des mesures fiscales et financières des gouvernements pour faire face aux conséquences économiques de la crise, tandis que le chapitre 4 procure plus de détails sur des mesures fiscales et budgétaires marquantes.

Enfin, 5 ans après la déclaration d'état d'urgence sanitaire, le chapitre 5 tire certains constats découlant de ces rétrospectives, qui ultimement nous permettront de répondre en partie à la question : saurons-nous quoi faire et comment faire face à la prochaine crise ?

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel 5 ans après la pandémie de COVID-19 : le point de vue à la fois rétrospectif et prospectif de la CFFP pour présenter ce Regard le 13 mars 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
  - Éric Desrosiers, 13 mars 2025 « L'intervention des gouvernements durant la pandémie a été efficace malgré des dépenses inutiles », *Le Devoir*.
  - Radio des îles de la Madeleine, CFIM-FM.
-

**Regard sur le Budget 2025-2026 du Québec**

R 2025-09

26 mars 2025

Équipe de la CFFP

**Résumé**

Le Budget du Québec est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP). Chaque année, l'équipe de la Chaire examine les documents budgétaires d'un couvert à l'autre. L'analyse initiale est présentée sous la forme d'un *Regard sur le budget* qui décortique ce que l'équipe considère être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du budget présenté le 25 mars 2025.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du midi-conférence virtuel pour présenter ce Regard le 26 mars 2025 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).

**Implantation de l'impôt minimum mondial : perspectives d'ici et d'ailleurs**

CR 2025-03

mars 2025

Marie-Maude Lefebvre et Lyne Latulippe

**Résumé**

Ce texte analyse l'état d'avancement de l'adoption des règles GloBE (Global Anti-Base Erosion Rules) proposées par l'OCDE, dans une perspective juridictionnelle. Il traite en particulier de l'implantation de l'impôt minimum mondial dans un ensemble ciblé de pays, dont le Canada. Après une revue des fondements, des objectifs et des spécificités des règles GloBE, le texte explore les caractéristiques distinctives de ces pays dans le but de fournir une compréhension nuancée et contextualisée de l'implantation du Pilier Deux de la réforme fiscale internationale et de ses effets sur l'avenir des politiques fiscales.

On constate que, bien que cette initiative de l'OCDE ait rallié un grand nombre de pays autour du principe d'un impôt minimum mondial, sa mise en œuvre varie à travers le monde. Les pays développés, dotés de systèmes administratifs robustes, sont nombreux à avoir adopté une loi sur l'impôt minimum ou à être sur le point d'en adopter une. Par ailleurs, les juridictions non coopératives, souvent attrayantes pour les multinationales en raison de leurs régimes fiscaux avantageux sont moins promptes à mettre les règles en place malgré leur engagement, pour beaucoup d'entre elles, au sein du Cadre inclusif de l'OCDE. Le cas des États-Unis illustre les tensions persistantes entre la souveraineté fiscale, la concurrence et la coopération internationale.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans la Revue de planification fiscale et financière (2025), vol. 45, n° 1.

**Fiscalité et incitation au travail des personnes ayant un handicap**

R 2025-10

mars 2025

Luc Godbout, Chantal Amiot, Caroline Lavoie, Luce Samoïsette et Suzie St-Cerny

---

**Résumé**

Le présent texte vise à établir, à l'aide de cas types, la présence ou non d'effets fiscaux désincitatifs à l'intégration ou au maintien en emploi des personnes handicapées à faible revenu au Québec. Une fois cela fait, quelques réflexions et propositions d'amélioration de certains aspects des mesures dont peuvent se prévaloir les personnes handicapées sont exposées.

---

**Diffusion et couverture médiatique**

- Également publié dans la Revue de planification fiscale et financière (2025), vol. 45, n° 1.
-

## Articles de revue

en ordre alphabétique du nom des revues puis par ordre de parution

### Canadian Public Policy / Analyse de politiques

Antoine Genest-Grégoire, Jennifer Robson, Saul Schwartz et Josh Dadjo « [What proportion of tax returns could the Canada revenue agency complete?](#) », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, 50(3), 292-310.

- Les personnes à faible revenu qui ne produisent pas de déclaration de revenus au Canada passent à côté de plusieurs avantages importants versés dans le cadre du régime fiscal et peuvent éprouver de la difficulté à vérifier leur admissibilité à d'autres produits et services publics affectés en fonction du revenu. L'Agence du revenu du Canada (ARC) pourrait produire des déclarations simplifiées pour de nombreuses familles à faible revenu, que les déclarants pourraient corriger. D'après la Banque de données administratives longitudinales, les auteurs estiment que cette approche pourrait être utile pour plus de la moitié des familles faisant partie du cinquième le plus bas de la répartition du revenu et de 60 % à 88 % des familles qui se prévalent de programmes provinciaux d'aide au revenu. Ils estiment également que jusqu'à 4,6 millions de déclarations des personnes ayant un revenu inférieur à 25 000 \$, que l'ARC considère comme simplifiées, ont été produites par un préparateur commercial ou un logiciel, ce qui fait ressortir les avantages potentiels de la production de déclarations déjà remplies par l'ARC dans de telles situations.

### Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne

Lyne Latulippe, 2024, « [Policy Forum: Transparency—An Essential Condition for Ethical Behaviour in Tax Planning](#) », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne* (2024) 72:1, 67-81.

- L'éthique joue un grand rôle dans l'évaluation critique de la pratique de la fiscalité, mais les normes éthiques elles-mêmes ont une incidence limitée sur les décisions de planification fiscale; c'est pourquoi la transparence est un outil nécessaire. Traditionnellement, l'analyse coût-avantage et la gestion des risques guidaient la planification fiscale. Toutefois, l'examen public accru des affaires fiscales des entreprises et l'augmentation des exigences en matière de divulgation ont exercé une pression sur les décisions en matière de planification fiscale, et ainsi ajouté une dimension éthique à la gestion des risques. La transparence est assurément essentielle pour limiter la planification fiscale abusive, mais elle peut avoir une plus grande incidence sur l'éthique en permettant de modifier les « significations morales » des activités de planification fiscale pour les personnes qui y participent.

Lyne Latulippe et Julie S. Gosselin (2024), « [Tax Competition, Tax Incentives, and IP Régimes](#) », 2023 Conference Report, *Canadian Tax Foundation*, 12:1.

- Dans son rapport final sur l'action 11 du projet BEPS, *Measuring and monitoring BEPS*, l'OCDE a notamment élaboré un indicateur pour permettre une meilleure analyse du transfert de bénéfices

découlant de planifications fiscales impliquant des actifs intangibles. Cet indicateur repose sur l'idée que le transfert de propriété intellectuelle développée dans des pays à taux d'imposition élevé vers des juridictions où les taux d'imposition sont faibles diminue les recettes de redevances par dollar de R-D dans les premiers pays et augmente les redevances reçues par dollar de R-D dans les seconds. Les données analysées par l'OCDE à l'époque s'arrêtaient en 2012, et démontraient que le transfert de bénéfices par les actifs intangibles était bien réel.

Ce projet consiste à calculer l'indicateur de l'OCDE pour la période 2005-2021 afin d'analyser l'évolution récente du phénomène. Depuis 2012, de nombreux pays ont adopté des régimes fiscaux préférentiels pour les revenus de propriété intellectuelle, régimes qui incluent souvent des exigences de développement local de la PI. Ces régimes préférentiels pour les revenus de PI ont-ils un effet sur l'indicateur de concentration des redevances de l'OCDE ? De plus, des analyses de l'indicateur par groupes de pays et par pays permettront de positionner le Canada par rapport à d'autres juridictions.

- La conférence Tax Competition, Tax Incentives and IP Regimes a été présentée dans le cadre de la 75e Conférence annuelle de la Fondation canadienne de fiscalité.

Luc Godbout et François Vaillancourt (décembre 2024), « La complexité et les coûts de conformité de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada : quelques solutions plausibles » et « Complexity and Compliance Costs of the Personal Income Tax in Canada: Some Plausible Fixes », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne (Perspectives en fiscalité et en politique fiscale / Perspectives on Tax Law & Policy)*, vol. 5, n° 4.

- Nous examinons dans cet article la complexité de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) au Canada, les coûts de conformité qui y sont associés ainsi que les solutions plausibles aux problèmes que nous avons constatés.

## Options politiques

Luc Godbout, avril 2024, « Ottawa sauve la mise en haussant l'impôt sur le gain en capital » et « Ottawa saves the day by raising capital gains tax », *Options politiques / Policy Options*.

- Lors de sa mise à jour économique de l'automne dernier, la ministre fédérale des Finances, Chrystia Freeland, s'était fixé trois principaux objectifs en vue du budget 2024.

Le premier était de **maintenir le déficit annoncé** en 2023-2024 à un niveau égal ou inférieur à la prévision du Budget de 2023, soit 40,1 milliards \$.

Le second était **d'abaisser le ratio de la dette au PIB** en 2024-2025 par rapport à l'Énoncé économique de l'automne (42,7 %), et de le maintenir ensuite sur une trajectoire descendante.

Le troisième était de **continuer la baisse du ratio du déficit sur le PIB** en 2024-2025, puis de le maintenir sous 1 % du PIB en 2026-2027 et après.

Dans son récent budget, la ministre respecte chacun de ces objectifs : le déficit pour 2023-2024 est de 40 milliards \$ ; le ratio prévu de la dette sur le PIB pour 2024-2025 est de 41,9 % ; et le ratio du

déficit sur le PIB baisse de 0,1 % en 2024-2025, pour descendre à 0,9 % en 2026-2027, et diminuera encore ensuite.

Luc Godbout, mai et juin 2024, « [Gain en capital : maintenir l'objectif tout en offrant plus de souplesse](#) » et « [Capital gains: How to maintain objectives while offering greater flexibility](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Dans le plus récent budget fédéral, la ministre des Finances Chrystia Freeland a annoncé que la proportion du gain en capital devant être incluse dans la déclaration de revenus passera de 50 % à 66,67 %. Cette modification prend effet le 25 juin prochain. Le changement annoncé suscite de fortes réactions, amplifiées par le fait qu'aucun projet de loi n'a encore été déposé au Parlement. À cet égard, la ministre des Finances a indiqué que le projet de loi serait déposé avant l'ajournement des travaux parlementaires, le 21 juin.

Dans un tel contexte, la date prévue du 25 juin pour l'entrée en vigueur des modifications arrive-t-elle trop vite? L'auteur du texte prend un pas de recul pour jeter un regard historique sur les mises en œuvre passées de changements au taux d'inclusion des gains en capital et propose à la ministre d'offrir un choix aux contribuables de réaliser un gain en capital sur papier, avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, ce qui permettrait d'ajouter de la souplesse à la réforme tout en gardant son objectif.

- Également publié dans *La Presse* : 4 juin 2024, texte dans section Dialogue de *La Presse* « Maintenir l'objectif tout en offrant plus de souplesse ».
- 18 juin 2024, Luc Godbout au Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur l'imposition du gain en capital.
- Paul Journet, 21 juin 2024, « La couleur du capital », *La Presse*, cite Luc Godbout pour un exemple d'imposition du gain en capital.

Luc Godbout, 12 septembre 2024, « [Le transfert fédéral en santé augmente-t-il vraiment plus vite que les dépenses des provinces?](#) » et « [Is the federal health transfer really growing faster than provincial spending?](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Une publication récente indiquait que la croissance des transferts fédéraux en santé dépassait les augmentations des dépenses de santé dans toutes les provinces. L'auteur analyse des données et montre plutôt que ces dernières augmentent bel et bien plus vite que les transferts en santé versés par Ottawa.
- Une version a également été publiée dans *La Presse* : 13 septembre 2024, texte dans section *Opinion*.

Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout, décembre 2024, « [Qui sont les contribuables touchés par la réforme du gain en capital?](#) » et « [Who are the taxpayers affected by capital gains reform?](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Les Canadiens déclarant les gains les plus élevés tendent à être des hommes plus âgés ou décédés, avec des revenus hors-gain importants.

- Lors du dépôt de son budget en avril dernier, le gouvernement fédéral a proposé une importante réforme de l'imposition du gain en capital qui a pris effet le 25 juin 2024. Le Québec s'est harmonisé à ce changement.
- Texte également publié à la Chaire (CR 2024-14).

Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout, décembre 2024, « [La réforme du gain en capital a bien visé les plus riches](#) » et « [Capital gains reform really did target the wealthiest](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- La récente réforme du gain en capital affecte surtout des contribuables déclarant des revenus élevés, et des gains récurrents et importants.  
Les grands gains en capital sont-ils si exceptionnels? Et sont-ils plus ou moins répartis dans la population, ou sont-ils réalisés de façon répétée au sein d'un groupe restreint?
- Texte également publié à la Chaire (CR 2024-14).

Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout, décembre 2024, « [Combien d'impôt en plus prélèvera Ottawa, et quelle sera la part des défunts?](#) » et « [How much more tax will Ottawa levy, and how much will come from the dead?](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Les contribuables décédés représentent moins de 1 % de ceux qui déclarent des gains, mais pourraient générer entre 14 et 26 % des recettes fiscales supplémentaires.  
Combien Ottawa empochera-t-il avec la réforme du gain en capital? Et quelle sera la contribution des défunts à ces recettes?

Luc Godbout, 8 janvier 2025, « [L'héritage fiscal de Justin Trudeau](#) » et « [Justin Trudeau's fiscal legacy](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Les années Trudeau auront été marquées par un interventionnisme accru, des déficits en hausse, une réforme en sursis, et la pire mesure fiscale des dernières décennies.

## **Revue de planification fiscale et financière, Association de planification fiscale et financière (APFF)**

Michaël Robert-Angers, Jean-Philippe Meloche et Luc Godbout, juin 2024, « [Remplacer \(éventuellement\) la taxe sur les carburants par une taxe kilométrique?](#) », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 44, n° 2, 167-252.

- Depuis 2011, le gouvernement du Québec dispose du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) affecté au financement de l'entretien et du développement du réseau routier ainsi qu'aux services de transport en commun. La taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et l'immatriculation sont versés au FORT et permettent, jusqu'à un certain point, d'appliquer les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur et du bénéficiaire-payeur aux propriétaires de véhicules routiers.  
Toutefois, les revenus tirés de la taxe sur les carburants stagnent depuis le milieu des années 2010 tandis que les dépenses assumées par le FORT sont en forte hausse. De surcroît, le virage vers

l'électrification des transports devrait réduire le recours à l'essence et les recettes tirées de cette base d'imposition au cours de la prochaine décennie.

Dans la perspective du maintien des principes derrière la création du FORT et du maintien de sa capacité financière, la taxe kilométrique ressort du lot des mécanismes de prélèvements disponibles pour remplacer la taxe sur les carburants. Ce texte recense les avantages et les inconvénients de ce prélèvement, les expériences internationales à son égard et les perspectives quant à sa mise en place au Québec.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2024-06).

Agathe Simard, juin 2024, « L'annulation d'une opération juridique en droit québécois à la lumière des principes de droit fiscal énoncés par la Cour suprême du Canada, notamment dans l'arrêt Collins Family Trust », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 44, n° 2, 263-274.

- En 2022, dans l'arrêt Canada (Procureur général) c. Collins Family Trust, la Cour suprême du Canada a établi qu'il n'est pas possible d'obtenir l'annulation d'opérations juridiques librement convenues, comme réparation en equity, pour éviter des conséquences fiscales négatives imprévues découlant de l'application ordinaire de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Cour a rappelé dans cet arrêt les principes impératifs de droit fiscal (notamment le principe selon lequel les contribuables doivent être imposés en fonction de ce qu'ils ont fait, et non pas de ce qu'ils auraient souhaité faire), ainsi que l'interdiction d'une planification fiscale rétroactive, énoncés dans les arrêts Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et Hôtels Fairmont inc., qui empêchent de demander dans un tel contexte la modification ou la rectification d'opérations juridiques.

L'auteure met en lumière que ces principes de droit fiscal devraient s'appliquer de façon uniforme, quel que soit le régime juridique en cause (common law ou droit civil québécois), et qu'ils empêchent donc, au regard du droit civil québécois, d'annuler des opérations juridiques librement convenues afin d'éviter des conséquences fiscales négatives imprévues.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2024-07).

Tommy Gagné-Dubé, 25 novembre 2024, « Principaux faits saillants de la fiscalité au Canada en 2024 », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 44, n° 4, 466-494.

- Ce texte présente, sous forme de faits saillants, les principales annonces fiscales faites ou mises en œuvre en 2024 par le gouvernement fédéral, le Québec et chacune des autres provinces du Canada.

Gabrielle Dagenais, décembre 2024, « La présomption de non-absurdité de la loi dans l'interprétation des lois fiscales », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 44, n° 4, 643-677.

- Les conséquences fiscales de leurs actions influent grandement sur le comportement des contribuables dans la conduite de leurs affaires. Cette constatation met en évidence l'importance de tenir compte des conséquences dans l'interprétation des lois fiscales par les tribunaux. L'auteure rappelle l'évolution historique des méthodes d'interprétation. Puis elle analyse, à partir d'exemples en matière fiscale, comment les tribunaux ont utilisé la présomption de non-absurdité de la loi dans le cadre de la méthode d'interprétation qu'ils ont adoptée au fil des ans.
- Texte également publié à la Chaire (N 2024-01).

Marie-Maude Lefebvre et Lyne Latulippe, mars 2025, « [Implantation de l'impôt minimum mondial : perspectives d'ici et d'ailleurs](#) », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 45, n° 1, 7-60.

- Ce texte analyse l'état d'avancement de l'adoption des règles GloBE (Global Anti-Base Erosion Rules) proposées par l'OCDE, dans une perspective juridictionnelle. Il traite en particulier de l'implantation de l'impôt minimum mondial dans un ensemble ciblé de pays, dont le Canada. Après une revue des fondements, des objectifs et des spécificités des règles GloBE, le texte explore les caractéristiques distinctives de ces pays dans le but de fournir une compréhension nuancée et contextualisée de l'implantation du Pilier Deux de la réforme fiscale internationale et de ses effets sur l'avenir des politiques fiscales.

On constate que, bien que cette initiative de l'OCDE ait rallié un grand nombre de pays autour du principe d'un impôt minimum mondial, sa mise en œuvre varie à travers le monde. Les pays développés, dotés de systèmes administratifs robustes, sont nombreux à avoir adopté une loi sur l'impôt minimum ou à être sur le point d'en adopter une. Par ailleurs, les juridictions non coopératives, souvent attrayantes pour les multinationales en raison de leurs régimes fiscaux avantageux sont moins promptes à mettre les règles en place malgré leur engagement, pour beaucoup d'entre elles, au sein du Cadre inclusif de l'OCDE. Le cas des États-Unis illustre les tensions persistantes entre la souveraineté fiscale, la concurrence et la coopération internationale.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2025-03).

Luc Godbout, Chantal Amiot, Caroline Lavoie, Luce Samoisette et Suzie St-Cerny, mars 2025, « [Fiscalité et incitation au travail des personnes ayant un handicap](#) », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 45, n° 1, 61-114.

- Le présent texte vise à établir, à l'aide de cas types, la présence ou non d'effets fiscaux désincitatifs à l'intégration ou au maintien en emploi des personnes handicapées à faible revenu au Québec. Une fois cela fait, quelques réflexions et propositions d'amélioration de certains aspects des mesures dont peuvent se prévaloir les personnes handicapées sont exposées.
- Texte également publié à la Chaire (R 2025-10).

## **Stratège, Association de planification fiscale et financière (APFF)**

Sophie Bélanger, juillet 2024, « [Les mesures fiscales liées aux aînés – Partie 1](#) », vol. 29, n° 2, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Premier texte, sur un total de deux, qui vise à recenser, avec une volonté d'ordonner par catégorie, treize mesures fiscales qui s'adressent aux aînés.
- Texte également publié sur le site Web Finance et Investissement.

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, juillet 2024, « [Analyse budgétaire 2024 – À Québec et à Ottawa, il faudra des réserves d'encre rouge](#) », vol. 29, n° 2, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- L'analyse des budgets du Québec et du fédéral 2024-2025 sous l'angle prédominant des finances publiques. On y met de l'avant que les cadres financiers de l'exercice budgétaire 2024-2025 des deux ordres du gouvernement, qui présentent un horizon se terminant en 2028-2029, ne montrent ni l'un ni l'autre de retour à l'utilisation de l'encre bleue pour inscrire le solde budgétaire.
- Texte également publié sur le site Web Finance et Investissement.

Sophie Bélanger, octobre 2024, « [Les mesures fiscales liées aux aînés – Partie 2](#) », vol. 29, n° 3, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Dans ce second texte sur des mesures fiscales liées aux aînés (le premier ayant été publié dans le vol. 29, n° 2 de *Stratège*), l'autrice explore les crédits d'impôt touchant les aînés qui sont en lien avec la santé.
- Publié également sur le site Web *Finance et Investissement*.

## Livres, chapitres de livre et actes de colloque

en ordre de parution

Gagné-Dubé, T. (2024), « Mise à jour annuelle du chapitre 1 de l'ouvrage *Fiscalité spécialisée* »

Gagné-Dubé T. et Carbonneau S. (2024), « Chapitres sur la fiscalité de l'ouvrage Droit de la famille québécois »

Latulippe L. (2024), Nouveau chapitre 3 « Réforme de la fiscalité internationale – Piliers 1 et 2 » pour le livre *Introduction en fiscalité internationale* de Jean-Pierre Vidal – Publié dans la 13<sup>e</sup> édition.

## Rapports à des organismes

### Des réflexions en matière de fiscalité pour atténuer le déséquilibre budgétaire et améliorer sa cohérence

Luc Godbout

---

#### Résumé

Le présent mémoire reprend des réflexions présentées au gouvernement fédéral à diverses occasions et transmises également dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024.

Certaines propositions peuvent contribuer à hausser les revenus du gouvernement (mesures ciblées touchant les contribuables à hauts revenus), d'autres visent à offrir un soutien supplémentaire à des groupes de population pour des objectifs de croissance économique de moyen et long terme (mesures ciblées en matière d'incitation au travail des aînés et mesures ciblées pour maximiser le bon d'études canadien) et enfin, d'autres visent une plus grande cohérence entre des véhicules d'épargne (mesures ciblées sous l'angle de la cohérence du CELIAPP avec les autres véhicules d'épargne).

---

#### Diffusion et couverture médiatique

- Stéphanie Grammond, 15 avril 2024, « [Prêts pour des hausses d'impôt ?](#) », *La Presse*.
  - 15 avril 2024, *Tout un matin*, ICI Radio-Canada Première.
  - 16 avril 2024, « [Le taux d'imposition des gains en capital augmentera à partir de 250 000 \\$](#) », *La Presse Canadienne* (publié *Journal de Joliette*, *Finance et Investissement* (web), *Conseiller* (web), *Néomédia*).
  - Raphaël Pirro, 15 avril 2024, « [Budget fédéral : Une hausse des taxes sur les plus riches à prévoir?](#) », *Le Journal de Montréal* et site TVA.
-

## **Contribution au financement des soins à domicile : des pans du crédit pour maintien à domicile des aînés à revoir et autres réflexions**

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout

---

### **Résumé**

Le présent mémoire répond à l'invitation transmise par la Direction générale des aînés et des proches aidants en décembre 2024, dans le cadre de la consultation relative à l'élaboration d'une nouvelle Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile.

Essentiellement, ce sont les travaux abordant le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile (CIMAD) qui sont résumés ici.

Après une brève description du CIMAD, la suite du mémoire actualise et bonifie les constats d'une étude de la CFFP publiée en 2021 et présente des options qui pourraient contribuer à une meilleure utilisation des sommes qui y sont consacrées pour atteindre les objectifs pour lesquels il a été mis en place.

---

## Conserver le socle de nos finances publiques saines et pistes d'actions en matière de fiscalité pour y contribuer

Suzie St-Cerny et Luc Godbout, avec la collaboration de l'équipe de la CFFP

### Résumé

Le mémoire a été produit dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 du Québec. Les constats et réflexions qui s'y retrouvent touchent :

- La position du Québec en regard de son niveau de PIB potentiel ainsi que la décomposition de son solde budgétaire en composantes structurelle et conjoncturelle.
- Une analyse du cadre financier du *Point* en relevant un certain nombre d'incertitudes relativement aux chiffres qui y sont inclus.
- D'un point de vue économique, l'annonce de tarifs douaniers par le gouvernement américain ajoute aussi une bonne dose d'incertitude aux perspectives économiques.
- Une réflexion sur le type d'intervention que devrait privilégier le gouvernement du Québec à titre de soutien pour faire face aux tarifs douaniers américains
- Un positionnement relativement aux règles budgétaires que sont la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, qui ont été modernisées et adoptées par l'Assemblée nationale en décembre 2023.
- Un rappel qu'au cours des derniers mois, dans la foulée de l'intention du ministre des Finances de procéder à l'examen des dépenses fiscales, les travaux de la CFFP ont proposé plusieurs options de politique. Des exemples d'économies y sont mises de l'avant.

### Diffusion et couverture médiatique

- 14 février 2025, Communiqué CSQ - Consultations prébudgétaires 2025-2026 - La CSQ présente des solutions fiscales pour augmenter les revenus de l'État de 8 milliards de dollars. Indique un appui aux propositions de révisions de dépenses fiscales de la CFFP.
- 18 février 2025, LCN, Entrevue avec Luc Godbout
- 18 février 2025, ICI Radio-Canada, 24/60. Entrevue avec Luc Godbout
- Tommy Chouinard, 18 février 2025, « [Mesures fiscales pour réduire le déficit « Pas facile à faire politiquement](#) » », *La Presse*.
- 19 février 2025, 98.5 FM, Nathalie Normandeau et Luc Ferrandez en débattre, mercredi, à La commission.
- Gérald Filion, 21 février 2025, « Analyse. Équilibre budgétaire : l'étrange priorité de Mark Carney », Radio-Canada (web).
- Yannick Beaudoin, 22 février 2025, « [Retour à l'équilibre budgétaire: le Québec pourrait-il s'inspirer du DOGE de Trump et Musk?](#) », *Journal de Montréal*.
- Stéphanie Grammond, 8 mars 2025, « [Osons remettre le Québec en question !](#) », *La Presse*.
- Daniel Germain, 29 mars 2025, « Venir à bout du déficit, ça finira bien par faire mal », *Les Coops de l'information*.
- 28 mars 2025, Assemblée nationale, nommé par Fred Beauchemin.
- Marie-Ève Fournier, 25 mars 2025, « Le couteau à beurre d'Eric Girard », *La Presse*.

## Autres réalisations de la Chaire

### Bulletin de veille

Responsable : Tommy Gagné-Dubé

---

#### Résumé

Le Bulletin de veille est un outil d'information à l'intention de toutes les personnes s'intéressant à la politique économique de la fiscalité. Il répertorie les recherches parues sur des sujets touchant aux domaines de recherche de la Chaire. Il est préparé par des étudiants de la maîtrise en fiscalité engagés comme assistant de recherche, sous la supervision de Tommy Gagné-Dubé.

Le Bulletin de veille est diffusé une fois par deux semaines, le mardi du début septembre à la mi-juillet.

En 2024-2025, 21 bulletins de veille ont été produits.

---

### Coup d'œil sur la recherche

Responsables : Lyne Latulippe et Julie St-Cerny Gosselin

---

#### Résumé

Avec sa publication Coup d'œil sur la recherche, l'équipe de la Chaire en fiscalité et en finances publiques partage les constats intéressants tirés de travaux de recherche consultés dans le cadre de ses projets. Qu'il s'agisse de travaux portant sur des aspects fondamentaux des finances publiques ou sur des éléments plus pointus de la fiscalité, que ces travaux soient récents ou pas et qu'ils soient ancrés dans n'importe quelle discipline, les analyses mises en lumière sont présentées de manière accessible et s'adressent à toutes les personnes intéressées par les finances publiques ou la fiscalité.

En 2024-2025, 1 coup d'œil sur la recherche a été produit et transmis aux personnes inscrites sur la liste de distribution de la Chaire.

- *Coup d'œil sur la recherche 2025/01 : Fiscalité internationale : formule de répartition des profits et son impact*
-

## **ISQ – CFFP Méthodologie de traitement des données fiscales de Revenu Québec (RQ) pour estimer le revenu et le faible revenu chez les ménages québécois**

Responsable : Luc Godbout et Suzie St-Cerny

---

### **Résumé**

La Chaire a été sollicitée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour décrire en détail la méthodologie de traitement des données fiscales de revenu Québec (RQ) pour arriver à estimer le revenu des ménages québécois et identifier les ménages à faible revenu. Plus spécifiquement, un rapport et des fichiers Excel ont été produits pour décrire de façon détaillée une méthodologie d'estimation des principaux transferts gouvernementaux, crédits et impôts non inclus dans les données de RQ (montants provinciaux et fédéraux), p. ex. :

- Québec : allocation famille ;
- Fédéral : ACE, ACT, Supplément remboursable pour frais médicaux fédéral, Crédit pour la TPS, déduction pour frais de garde d'enfants fédérale ;
- Autres montants à déterminer par la CFFP.
- Impôt fédéral payé par les Québécois.

Le rapport et les discussions ont permis de conseiller l'ISQ sur les modalités de la fiscalité québécoise et fédérale à prendre en compte, sur la méthodologie à privilégier, quant aux limites, etc.

---

## **Collaboration à : *Le choix du RRQ : le pari du perdant ravi***

Marc Bachand, Nicolas Boivin et Nicolas Monette

Collaboration Luc Godbout

---

### **Résumé**

L'analyse montre que, dans le cadre des régimes de retraite, la notion de « perte » perçue par le contribuable l'emmène vers des choix qui ne sont pas optimaux. L'objectif de l'analyse comportementale par rapport aux choix des Québécois à l'égard des régimes de retraite publics vise à sensibiliser la population en général au fait que certains choix, qui sont influencés par des biais cognitifs, se font au détriment d'une meilleure santé financière à la retraite.

Luc Godbout a commenté le travail et discuté avec certains des auteurs du contenu du cahier à quelques reprises. Le cahier devait initialement être publié à la Chaire. Cependant, pour diverses raisons qui leur sont propres, et notamment une volonté que le groupe de fiscalité à l'UQTR ait de la visibilité, les auteurs ont décidé de publier le cahier à l'UQTR.

---

## **Le point sur la fiscalité incitative au travail au Québec : atouts et limites des mesures fiscales existantes**

Responsable : Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Suzie St-Cerny

---

### **Résumé**

Le texte a été produit suivant une demande de collaboration du CIRANO dans le cadre d'un programme de recherche plus large sur les politiques publiques et le marché du travail. Le texte fait un bref tour d'horizon des mesures en place :

- Raisons d'être de leur mise en place (contexte historique et aspects théoriques)
  - Description des mesures
  - Données sur leur utilisation et sur les ménages qui en bénéficient
  - Montrer le paradoxe soutien du revenu / incitation au travail
  - Piste d'amélioration, notamment pour atténuer les TEMI.
- 
- Une présentation a été effectuée par Luc Godbout en novembre 2024.
  - Le texte est un chapitre du rapport « PROJET STRUCTURANT: Programmation de recherche à portée gouvernementale (PRPG) sur les politiques publiques et le marché de l'emploi déposé sur le site du CIRANO le 1er avril 2025.

---

### **Diffusion et couverture médiatique**

- Une présentation du contenu et des conclusions de l'analyse a été effectuée par Luc Godbout en novembre 2024.
  - Le texte est un chapitre du rapport « PROJET STRUCTURANT: Programmation de recherche à portée gouvernementale (PRPG) sur les politiques publiques et le marché de l'emploi déposé sur le site du CIRANO le 1er avril 2025.
-

## Outils / Ressources

En 2024-2025, une nouvelle ressource a été ajoutée.

- **Analyse des dépenses fiscales** (lancement le 31 octobre 2024)

Page qui recense l'ensemble du travail effectué par l'équipe de la Chaire en vue de contribuer à la réflexion du gouvernement dans son exercice de révision et d'analyse des dépenses fiscales du gouvernement du Québec.

Les outils suivants ont également été mis à jour ou bonifiés :

- Bilan de la fiscalité au Québec
- Ensemble du coffre à outils fiscal (Guide des mesures fiscales, Guide Transitions de vie, Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel, Captations-vidéo des soirées d'information)
- Le Canada et l'échange de renseignements
- Lexique
- Panorama des Finances publiques du Québec
- Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite
- Taux effectif marginal d'imposition
- Taxe sur les services numériques

## Rapport d'activités 2023-2024

### Résumé

Ce document résume les travaux accomplis par les membres de la Chaire entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024. Au terme de la lecture, le lecteur peut constater que les activités de la Chaire ont été nombreuses et variées et qu'elles ont suscité beaucoup d'intérêt, tant professionnel que médiatique.

### Autres couvertures médiatiques – Études publiées avant 2024-2025 ou consultations en tant qu'experts

Aperçu (non exhaustif) d'études antérieures de la CFFP citées dans les médias ou de citations liées à des consultations en tant qu'experts

#### Coffre à outils fiscal – Saison impôt

- Gérard Bérubé, 10 avril 2024, « [Pourquoi sommes-nous imposés deux fois sur le RRQ?](#) », *Le Devoir*
- Spéciale impôt – Zone économie – reprises 6 et 7 avril 2024. Présence de Luc Godbout à plusieurs segments de l'émission et entrevue Suzie St-Cerny
- 16 octobre 2024, « Les mesures fiscales liées aux aînés – Partie 1 », *Finances et Investissement* (site web) [Guide des mesures fiscales]
- Alexane Taillon-Thiffeault, 17 octobre 2024, « [Les entreprises aidant les organismes : Astuces et avantages fiscaux](#) », *Journal Le Nord* [Guide des mesures fiscales]

- Karl Rettino-Parazelli, 18 octobre 2024, « [Agissez maintenant pour payer moins d'impôts](#) », *L'Actualité* [Guide des mesures fiscales]
- Isabelle Dubé, 20 octobre 2024, « [La proche aidante qui a besoin d'aide](#) », *La Presse*. [Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel].
- Gérard Bérubé, 26 octobre 2024, « [Qui est admissible au crédit d'impôt de 2000\\$ pour les aînés?](#) », *Le Devoir*. A utilisé le Guide des mesures fiscales.
- 16 octobre 2024, « Les mesures fiscales liées aux aînés – Partie 2 », Finances et Investissement (site web) [Guide des mesures fiscales].
- 3 décembre 2024, « Comment fonctionnent les crédits d'impôt pour les dons de bienfaisance? », Noovo (site Web).
- Béatrice Roy-Brunet, 8 janvier 2025, « [Tout ce qu'il faut savoir pour planifier vos impôts](#) », Noovo.
- Isabelle Dubé, 30 mars 2025, « Que faire avec des droits de cotisation REER non utilisés ? », *La Presse*
- Marc-André Sabourin, 29 mars, « Dollars et cents : évitez 1 500 \$ de taxes », MSN Canada
- David Truong, 25 mars 2025, « Budget : ces mesures abolies qui toucheront vos clients », *Finances et Investissement*

### Anciennes études

- Éric Desrosiers, 2 avril 2024 « [Comment se compare le niveau d'endettement du Canada avec les autres pays du G7?](#) » *Le Devoir*. Données du *Panorama des finances publiques*
- Paul Journet, 8 avril 2024, « [Cette peur de se mesurer](#) », *La Presse*, parle de l'étude de la CFFP, *Pour une révision adaptée du crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias* et nomme Luc Godbout
- Francis Vailles, 18 avril 2024, « [Comment éviter l'impôt Freeland aux héritiers](#) », *La Presse*
- Daniel Germain, 20 avril 2024, « [L'aide aux entreprises, revue et corrigée](#) », *Les Coops de l'information*
- Paul Journet, 21 avril 2024, « [Une modeste chasse aux riches](#) », *La Presse*, coite une étude sur le gain en capital, cahier de recherche n° 2022-05.
- Stéphane Rolland, 2 mai 2024, « [Augmenter l'impôt sur le gain en capital nuit à l'investissement, selon l'IEDM](#) », *La Presse Canadienne*. Cite le mémoire pour les consultations prébudgétaires fédérales 2024 de Luc Godbout
- 9 mai 2024, ICI Radio-Canada Première, *Pénélope*. Cite l'étude sur le Pouvoir d'achat.
- Gérard Bérubé, 11 mai 2024, « [Face au risque de longévité, il faut travailler](#) », *Le Devoir*, cite notamment « Un regard éclairé sur le travail une fois à la retraite », *Regard CFFP n°R2022-07*.
- Gérard Bérubé, 25 mai 2024, « [Face au risque de longévité, procrastiner](#) », *Le Devoir*, cite notamment « Un regard éclairé sur le travail une fois à la retraite », *Regard CFFP n° R2022-07*.
- 23 mai 2024, *La joute*, LCN et 27 mai 2024, Radio CHYZ 94.3 (Québec), citent le texte *Taxation des carburants au Québec : constats et comparaisons*, Cahier de recherche n° 2023-10.
- Benjamin Ducornait, 27 et 28 mai, « Pouvoir d'achat | Selon la CAQ, les [Bas-Laurentiens] [Nord-Côtiers] [Lanaudois] [les Abitibiens] ont économisé [187 \$] [150 \$] [332 \$] [47,52 \$] depuis 2018 », *Initiative de journalisme local*. Cite l'étude sur le Pouvoir d'achat
- Vincent Brousseau-Pouliot, 31 mai 2024 « [Le « gros bon sens », ce serait de hausser les taxes sur l'essence](#) », *La Presse*; cite le texte *Taxation des carburants au Québec : constats et comparaisons*, Cahier de recherche n° 2023-10.
- Texte et CFFP dans la revue de presse à l'émission *Toujours le matin*, ICI Radio-Canada Première (Trois-Rivières) le 31 mai 2024.
- Gérard Bérubé, 8 juin 2024, « [Retaxer les héritages. Vraiment ?](#) », *Le Devoir*. Aborde le cahier de recherche sur le gain en capital 2018/15.
- Gabriel Friedman, 27 juin 2024, « [Who covers the gas tax when the electric revolution hits](#) », *The Gazette (Montreal)*, *Calgary Herald* cite le texte de Luc Godbout et Michaël Robert-Angers dans *Option politique* publié en mars 2024 « It's time to index fuel taxes ».

- Paul Journet, 8 juillet 2024, « [L'optimisme en faillite](#) », *La Presse*, utilise l'étude sur le pouvoir d'achat publiée en décembre 2024.
- Raphaël Pirro, 5 juillet 2024, « [Ottawa impose une taxe de 3 % sur les GAFAM, ces géants du web](#) », *Le Journal de Montréal*. Discussion avec Lyne Latulippe et réfère à la ressource « Taxe sur les services numériques »
- 8 juillet 2024, ICI Radio-Canada Télé, « La table de Kim ». Parle de l'étude sur les services de garde en nommant les auteurs
- François Normand, 6 septembre 2024, « [Polarisation: le Québec est aussi à risque](#) », *Les Affaires*. Cite une étude de la Chaire sur les inégalités
- 3 octobre 2024, ICI Radio-Canada Première, cite les études Fiscalité et familles.
- Martin Dupras, 9 octobre 2024, « [Le revenu de travail conservé à la retraite](#) », *Finance et investissement (site web)*. Réfère au Regard CFFP R2022/07 « Un regard éclairé sur le travail une fois à la retraite »
- Gérard Bérubé, 12 octobre 2024, « [Un C en écofiscalité pour le Québec](#) », *Le Devoir*. Cote l'*Inventaire des mesures écofiscales*.
- 10 octobre 2024, Assemblée nationale du Québec. Luc Godbout et le Panorama des finances publiques ont été nommés.
- Mélanie Beauvais, 1er novembre 2024, « [Souvent pertinente, la rente viagère](#) », *Finance et Investissement*. Cite le Regard CFFP no 2023-06 « Quand débiter ses prestations publiques de retraite : Les avantages de la flexibilité ».
- « [Une trousse en ligne pour mieux gérer les finances du couple](#) », Conseiller (site web). Réfère à l'outil « Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite »
- « [De combien aurez-vous besoin pour votre retraite ?](#) », Protégez-vous (site web). Réfère à l'outil « Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite ».
- Layla Bird, 13 novembre 2024, « Quand débiter ses prestations publiques de retraite », *Finance et Investissement (site web)*. Réfère au Regard CFFP n° R2023-06 « Quand débiter ses prestations publiques de retraite : Les avantages de la flexibilité ».
- Dany Provost, 13 novembre 2024, « [Des aberrations dans les règles de pensions alimentaires et des allocations familiales \(partie 3\)](#) », *Les Affaires*. Réfère à Le Québec, un paradis pour les familles ?
- Communiqué de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), 21 novembre 2024, Stabilité... pour le moment [la Chaire est citée].
- Stéphanie Grammond, 23 novembre 2024, « [Une idée pleine de bon sens pour la taxe](#) », *La Presse*.
- 29 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec. Réfère aux travaux de la Chaire sur la fiscalité et la famille, le salaire minimum, les TEMI.
- Daniel Germain, 10 décembre 2024, « [Oui, une plus grosse retraite avec moins d'épargne!](#) », *Les Coops de l'information*.
- Vincent Brousseau-Pouliot, 18 décembre 2024, « [Trudeau : on a la mémoire courte](#) », *La Presse*. Réfère au Bilan de la fiscalité
- Stéphanie Grammond. 15 février 2025, « [Le Québec à l'heure des choix. Avons-nous encore les moyens de notre État-providence ?](#) » *La Presse*, Données tirées d'une présentation au congrès de l'ASDEQ, elle-même actualisant les résultats du cahier de recherche « Soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2023. Un portrait différent. »
- Marie-Soleil Brault, 21 mars 2025, « Projets d'infrastructure: le Québec a-t-il assez d'ingénieurs pour livrer la marchandise? », *Le Soleil*. « Les infrastructures publiques au Québec : de la Révolution tranquille à aujourd'hui », *Regard CFFP 2019-03*.
- Julien Arsenault, 25 mars 2025, « Un généreux crédit d'impôt informatique encore resserré ». *La Presse*. Réfère à l'étude sur la CDAE (*Cahier de recherche n° 2024-02*)

#### Expertises diverses de la Chaire

- Équipe de L'actualité, Jean-Philippe Cipriani, 3 avril 2024, « [Le palmarès des 100 personnes les plus influentes du Québec](#) », *L'actualité*. Luc Godbout en fait partie.

- Hélène Baril, 6 avril 2024, « Les deux piliers érigés par l'OCDE », *La Presse*. Cite Lyne Latulippe.
- Hélène Baril, 6 avril 2024, « L'hésitation canadienne », *La Presse*. Cite Lyne Latulippe.
- Hugo Joncas, 6 avril 2024, « Qu'est-ce qu'un déficit, et comment le finance-t-on ? Démystifier l'économie », *La Presse*. Cite Luc Godbout.
- Tommy Chouinard, 8 avril 2024, « Le grand ménage, un refrain connu », *La Presse*. Cite Luc Godbout.
- Jean-Louis Bordeleau, 9 avril 2024, « Les lois fiscales canadiennes et les travailleurs étrangers », *Le Devoir*, cite Lyne Latulippe.
- Antoine Genest Grégoire; Olivier Jacques, 12 avril 2024, Lettre dans section *Dialogue*, « Repenser l'imposition du gain en capital. En mode solution », *La Presse*.
- 12 avril 2024, « Le CELIAPP : comment en faire une utilisation judicieuse », *Protégez-Vous*, cite Luc Godbout.
- Clémence Pavic, 13 avril 2024, « À l'aube du dépôt du budget, Ottawa doit jouer au funambule », *Le Devoir*, cite Luc Godbout.
- Charles Lecavalier, 10 avril 2024, « Un surplus de 1,7 milliard critiqué de toute part, Fonds d'électrification et de changements climatiques », *La Presse*. Cite Luc Godbout.
- Martine St-Victor: *What Quebec's Top 100 list says about us*.
- Martine St-Victor, 11 avril 2024, « There's much to criticize about L'actualité's roster of most influential people; still, it serves as a useful temperature check », *Montreal Gazette*. Texte sur le palmarès de l'Actualité. Luc Godbout, qui en fait partie, est notamment nommé dans l'article.
- 16 avril 2024, jour du Budget fédéral, entrevue avec Luc Godbout
  - ICI Radio-Canada Première, Émission du matin
  - ICI Radio-Canada Première, Le 15-18,
  - ICI Radio-Canada Télé, émission avec Patrice Roy
  - ICI RDI, Zone économie
- Marie-Ève Fournier, 16 avril 2024, « Jusqu'à 2000 \$ versés automatiquement aux enfants », *La Presse*.
- 17 avril 2024, entrevue avec Luc Godbout
  - ICI Radio-Canada Première, *Tout un matin*
  - TVA, LCN (Mario Dumont)
  - ICI RDI, Zone économie
- Tommy Chouinard et Charles Lecavalier, 19 avril 2024, « Québec imite Ottawa et hausse l'impôt », cite Lettre d'Antoine Genest-Grégoire et travaux de Luc Godbout
- Julien McEvoy, 16-17 avril 2024, « Les riches se font arracher un bras par Trudeau et Freeland : le gain en capital sera davantage imposé », *Journal de Montréal*.
- Éric Desrosiers, 24 avril 2024, « Le gain en capital et le principe « un dollar est un dollar » », *Le Devoir*. Cite Luc Godbout
- Maxim Fortin, 27 avril 2024, « Imposer les gains en capital, une injustice envers la classe moyenne? », *Le Devoir*, cite lettre D'Antoine Genest-Grégoire et Olivier Jacques
- Marine Ernoult, 26 avril 2024, « Déclaration de revenus : à la recherche de la simplicité », *Francopresse, L'aiglon*, discussion avec Antoine Genest-Grégoire
- Rudy Le Cours, 13 mai 2024, « Taxer, c'est gouverner », *En retrait* (site web), cite Luc Godbout.
- Louise Leduc, 12 mai 2024, « Hériter ou pas, telle est la question », *La Presse*, cite Antoine Genest-Grégoire
- Jean-Marc Fournier et Charles Robert, 25 mai 2024, « Philippe Couillard et les «vraies affaires» », *Le Devoir*, cite le Rapport Godbout-Montmarquette sur l'état des finances publiques publié en avril 2014.
- 23 mai 2024, Assemblée nationale du Québec, nomme le chercheur Luc Godbout
- Béatrice Vaugrante et Amitabh Behar, 7 juin 2024, section Idées de *Le Devoir*, « Pour une économie qui prend soin des personnes et de la planète ». Cite l'expertise de la Chaire sur la taxation du gain en capital
- Création du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne, sur lequel siègera Luc Godbout, 7 et 8 juin 2024
  - ICI Radio-Canada – Nouvelles (web) / ICI Radio-Canada Première / LCN et TVA / 98,5 FM / Radio X / CBC Montreal / ICI RDI

- *Montreal Gazette* « [Quebec will not be pushed around, Legault warns Ottawa](#) »
- *La Presse* « [Legault crée un comité pour accroître l'autonomie du Québec](#) »
- *Les Coops de l'information* « [Selon Legault, Trudeau a «une obligation de résultat»](#) »
- *Le Devoir* « [Des experts se pencheront sur de nouveaux pouvoirs à exercer par Québec](#) »
- *Le Journal de Montréal* « [Assemblée nationale : un comité sur l'autonomie du Québec](#) »
- André Larocche, 6 juillet 2024, « [Plongeon plus écolo. Piscines résidentielles](#) », *La Presse*. Cite Tommy Gagné-Dubé.
- 5 juillet 2024, ICI Radio-Canada Première, Discussion avec Lyne Latulippe sur taxe sur les géants du numérique.
- 26 juillet 2024, CHOX 97,5 FM (La Pocatière). Chaire nommée en lien avec études sur l'évolution du revenu disponible/pouvoir d'achat.
- Marie-Eve Fournier, 19 août 2024, « [Une retraite fragilisée par 7 400 \\$, vraiment ?](#) », *La Presse*. Discussion avec Luc Godbout.
- Boris Proulx, 21 août 2024, « [Très peu de contribuables sont concernés par la hausse de l'impôt sur le gain en capital](#) », *Le Devoir*. Échanges avec Luc Godbout.
- Raphaël Pirro, 30 et 31 août 2024, « [Les États-Unis contestent la Taxe canadienne sur les services numériques](#) », *Journal de Montréal*.
- 5 septembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Discussion avec Lyne Latulippe sur taxe sur les géants du numérique
- Daniel Germain, 12 septembre 2024, « [Vivre \(collectivement\) au-dessus de ses moyens](#) », *Les Coops de l'information*, sur l'importance des prestations pour enfants
- Geoffrey Boucher, 30 septembre 2024, « [Nouveau plan de lutte contre la pauvreté : quelles répercussions pour les tout-petits?](#) », Chronique, Observatoire des tout-petits. Luc Godbout est questionné sur les mesures proposées dans le plan d'action gouvernemental et leur capacité à lutter contre la pauvreté chez les enfants de 0 à 5 ans.
- Mylène Crête, 2 octobre 2024, « [La motion bloquiste adoptée malgré l'opposition des ministres libéraux. Hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse](#) », *La Presse*. Discussion avec Luc Godbout.
- 11 octobre 2024, 24/60 ICI Radio-Canada, Louise Otis parle de l'expertise en fiscalité de Lyne Latulippe
- Francis Vailles, 12 octobre 2024, « [Le Canada, 51<sup>e</sup> État économique américain... sans droit de vote. L'empreinte américaine](#) », *La Presse*. A cité/discuté avec Lyne Latulippe
- Pierre Saint-Arnaud, 13-14 octobre 2024, « [Chauffage au mazout: des municipalités prennent des mesures pour l'éliminer](#) », *La Presse canadienne*. A discuté avec Tommy Gagné-Dubé.
- 21 octobre 2024, ICI Radio-Canada Première, Sherbrooke ; Tommy Gagné-Dubé en lien avec des mesures municipales pour éliminer le chauffage au mazout
- Présence d'Antoine Genest-Grégoire à un Comité de la Chambre des communes sur l'imposition du gain en capital
- 22 octobre 2024, Compte rendu du Sénat du Canada, Luc Godbout est nommé par un sénateur suite à sa comparution au Comité permanent des finances du Sénat (gain en capital)
- Camille Dauphinais-Pelletier, 7 novembre 2024, « [Une mesure à oublier, selon un sénateur. Hausse de l'impact fiscal du gain en capital](#) », *La Presse*. Intervention de Luc Godbout
  - Article et intervention de Luc Godbout nommé à l'émission « le Québec maintenant » (réseau Cogeco)
- Participation d'Antoine Genest-Grégoire à l'émission *L'enquête McSween*, Télé-Québec. Thème : Avons-nous assez peur du fisc?
- En lien avec l'annonce fédérale du 21 novembre 2024 relative au congé de TPS et au chèque de 250 \$
  - René-Charles Quirion, Christine Bureau, 22 novembre 2024, « Le congé de TPS fait réagir en Estrie », ICI Radio-Canada – Estrie (site web). Cite Luc Godbout
  - Jason KirbyMark Rendell, 23 novembre 2024, « ['Not good for tax policy': Economists question rationale of Liberals' new stimulus package](#) », *The Globe and Mail*, cite Luc Godbout

- 24 novembre 2024, « Gouvernement Trudeau | Congé de TPS et chèque de 250 \$: « Est-ce que c'est bien ciblé? Non », 107,7 FM Estrie site web
- 27 novembre 2024, LCN. Discussion avec Luc Godbout
- 27 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première et ICI Radio-Canada Télé. Cite Luc Godbout.
- Texte de Luc Godbout, 5 décembre 2024, « [De la mauvaise politique fiscale](#) », *La Presse*
  - Cité à LCN, 6 décembre
- 16 novembre 2024, QUB radio
- 6 janvier 2025, QUB radio
- En lien avec la participation de Luc Godbout au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne et à la remise de leur rapport
  - 26 novembre 2024 : Assemblée nationale, Point de presse de M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice
  - 26 novembre 2024, lettre dans les journaux des membres du comité « Ambition. Affirmation. Action: pour une plus grande liberté constitutionnelle »
  - 27 novembre 2024, divers textes dans les journaux et nommé dans émissions de radio
  - 2 décembre 2024, Alain Noël, « Un nouvel horizon politique pour le Québec », *Options politiques*
- Sur la mise à jour économique du gouvernement fédéral du 16 décembre 2024
  - 16 décembre, Luc Godbout à *Le Québec maintenant*, Réseau Cogeco
  - 17 décembre 2024, 107,7 FM Estrie (Sherbrooke)
- 30 décembre 2024, ICI Radio-Canada Première. Sur l'analyse des dépenses fiscales
- 1<sup>er</sup> janvier 2025, ICI Radio-Canada Première, Tommy Gagné-Dubé à propos des changements fiscaux
- Suite à la prorogation du Parlement annoncée le 6 janvier 2025, interventions de Luc Godbout sur le changement au taux d'inclusion du gain en capital et les finances publiques fédérales :
  - Dauphinois-Pelletier, 6 janvier 2025, « [Quels sont les impacts de la prorogation du Parlement ?](#) », *La Presse*
  - Stéphanie Grammond, 6 janvier 2025, « [L'Épiphanie ratée de Justin Trudeau](#) », *La Presse*
  - ICI RDI, 7 janvier 2025
  - ICI Radio-Canada Première, 7 janvier 2025
  - Charles Poulin, 7 janvier 2025, « [Et le gain en capital dans tout ça?](#) », *Les Affaires*
  - LCN, 7 janvier 2025
  - 7 janvier 2025, « [Prorogation du Parlement: qu'en est-il des règles sur le gain en capital?](#) », *Protégez-vous*
  - Daniel Germain, 9 janvier 2025, « [Cotiser dans le beurre au RRQ, et d'autres pépites](#) », *Les Coops de l'information*.
  - ICI Radio-Canada Première, 14 janvier 2025
- Marie-Michèle Sioui, 21 janvier 2025, « [Le retour à l'équilibre budgétaire pourrait être compromis par Trump, craint Eric Girard](#) », *Le Devoir*.
- François Carabin, 21 janvier 2025, « [Le ministre Charette ne s'inquiète pas pour la bourse du Carbone](#) », *Le Devoir*.
- Éric Desrosiers, 22 janvier 2025, « [Trump contre un impôt minimum des multinationales](#) », *Le Devoir*. Intervention de Lyne Latulippe.
- Julien Arsenaault, 22 janvier 2025, « [Confrontation fiscale en vue avec Washington ?](#) », *La Presse*. Intervention de Lyne Latulippe.
- Luc Godbout, 23 janvier 2025, « [L'héritage fiscal et budgétaire de Justin Trudeau](#) », Section Dialogue *La Presse*.
- 3 février 2025, ICI RDI, Émission *l'Agenda*. Luc Godbout cité comme expert reconnu.
- 4 février 2025, Assemblée nationale, travaux sur le salaire minimum de la Chaire nommés.
- Vincent Brousseau-Pouliot, 10 février 2025, « [Voir la Louisiane et se réjouir d'être Québécois](#) », *La Presse*. La Chaire nommée dans les sources.

- 14 février 2025, Zone Économie, ICI RDI et Téléjournal ICI Radio-Canada. Entrevue Luc Godbout sur la fin du congé de TPS.
- Ariane Fournier, 14 février 2025, « Fin du congé de TPS : « Une charge de travail sans retombées supplémentaires », ICI Radio-Canada Web. Cite Luc Godbout.
- Francis Vailles, 19 février 2025, « Injuste, notre taxe sur les GAFAM ? », *La Presse*. Discussion avec Lyne Latulippe
- Discussion avec Luc Godbout sur l'héritage fiscal de J. Trudeau, Anne Caroline Desplanques, 8 mars 2025, *Journal de Montréal*
  - « Où le gouvernement fédéral pourrait couper pour faire des économies »
  - « Le gouvernement Trudeau laisse les coffres dans le rouge, son successeur devra trouver de l'argent »
  - 10 mars 2025, Stations de radio Arsenal Média (Matane, Sept-îles), cite Luc Godbout dans cet article
- Entrevue de Luc Godbout en vue du budget du Québec et les effets de la guerre commerciale
  - 6 mars 2025, à LCN
  - 5 mars 2025, Cogeco – Sherbrooke
- Sur l'énoncé de la porte-parole de la Maison-Blanche laissant entendre que les contribuables québécois versaient plus de 50 % de leurs revenus en impôts :
  - Mylène Crête, 12 mars 2025, « La Maison-Blanche utilise les impôts du Québec pour se justifier », *La Presse*. Interventions de Luc Godbout
  - Francis Vailles, 17 mars 2025, « Des taux de 50 % aussi à New York et en Californie », *La Presse*
- QUB Radio, 16 mars 2025. Cite Luc Godbout sur les analyses de la taxation des familles.
- 19 mars 2025, Radio de Radio-Canada. Bulletin de nouvelles, intervention de Luc Godbout sur les changements au RAP.
- 20 mars 2025, Luc Godbout à Zone économie, ICI RDI, pour parler des nouveautés de la saison des impôts
- Vincent Brousseau-Pouliot, 29 mars 2025, « Y aura-t-il des coupes dans les services publics ? », *La Presse*
- 26 mars 2025, Entrevue Luc Godbout, 98,5 FM *La Commission* (Budget du Québec)
- 27 mars 2025, Luc Godbout avec Mario Dumont, QUB Radio (Budget du Québec)
- 25 mars 2025, Luc Godbout sur les baisses d'impôts promises dans la campagne électorale, Bulletins de nouvelles et chroniques, Radio-Canada, Cogeco
- Vincent Brousseau-Pouliot, 25 mars 2025, « A-t-on les moyens de s'offrir des baisses d'impôts ? », *La Presse*
- 25 mars 2025, Luc Godbout à Zone économie, ICI RDI, sur les baisses d'impôt promises, campagne électorale fédérale
- Jean-François Thériault, 24 mars 2025, « Jour 2 de la campagne électorale : la valse des baisses d'impôts », *sur Radio-Canada*
- Nicolas Bérubé, 24 mars 2025, « On se prive de moyens collectifs », *La Presse* (sur les baisses d'impôt promises, campagne électorale fédérale)
- Nahila Bendali, Jean-Philippe Hughes, 24 mars 2025, « La vérif : combien vous feraient économiser les baisses d'impôt promises? », ICI Radio-Canada
- 24 mars 2025, Luc Godbout au 98,5 FM, « Dépôt du budget à Québec: à quoi doit-on s'attendre? »

## Organisation d'évènements

en ordre de parution

### Midi-conférence – Regard sur le Budget fédéral 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

17 avril 2024

#### Résumé

Le Budget fédéral 2024 a été présenté par la ministre des Finances du Canada Chrystia Freeland le 16 avril 2024. Dès le lendemain, la CFFP vous invitait à venir entendre ce qu'a retenu l'équipe de ce budget. Y verrons-nous de nouvelles mesures ? Pour le logement ou l'environnement ou la santé ? Qu'en sera-t-il de l'évolution du déficit sur l'horizon de projection ?

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 682

#### Diffusion et couverture médiatique

- Équipe CFFP (2024), Regard sur le Budget fédéral 2024-2025, Regard CFFP no 2024-04.

### Midi-conférence – Salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

30 avril 2024

#### Résumé

Chaque année depuis 2004, c'est le 1er mai que l'augmentation du salaire minimum prend effet. Cette année, la hausse de 0,50 \$ l'heure porte le salaire minimum à 15,75 \$ l'heure.

La Chaire a profité de l'occasion pour publier son analyse annuelle de l'effet de cette hausse sur la situation financière de ménages travaillant au salaire minimum. Une comparaison a aussi été effectuée avec les résultats obtenus dans les autres provinces canadiennes. Le midi-conférence visait donc à présenter les points saillants de l'analyse de 2024.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 144

#### Diffusion et couverture médiatique

- Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2024), Analyse du salaire minimum 2024 : où en sommes-nous et comment se compare-t-on à l'échelle canadienne, Regard no 2024-05.

## Midi-conférence – Briser les frontières : de l'idée à l'action

Nina Olson, Louise Otis, Brigitte Alepin et Lyne Latulippe

23 mai 2024

### Résumé

Les progrès en matière de fiscalité, ainsi que dans d'autres domaines, nécessitent de la créativité pour concevoir des solutions ou des alternatives innovantes, ainsi que du leadership pour diffuser efficacement ces idées et garantir leur acceptation au sein des organes décisionnels.

Dans le cadre de cette conférence, nous accueillons trois femmes inspirantes qui ont porté des idées visant à transformer des domaines tels que la fiscalité, la médiation et l'environnement. À travers un échange informel, elles partageront leurs expériences et observations concernant les conditions requises pour contribuer de façon constructive au choc des idées et faire évoluer les institutions au bénéfice du plus grand nombre.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 129

## Symposium André-Lareau – La polyvalence des savoirs

Lyne Latulippe

24 mai 2024

### Résumé

La Chaire en fiscalité et en finances publiques a accueilli la 11e édition du Symposium André-Lareau le 24 mai 2024 sous le thème « La polyvalence des Savoirs » au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Cet évènement annuel permet à des étudiantes et étudiants de plusieurs établissements universitaires québécois de participer à un concours en agissant pour l'occasion à titre de conférencières et conférenciers.

[Page du midi-conférence](#)

Nombre d'inscriptions : 199 (225 avec les conférenciers)

## Journée de réflexion CFFP 2024 – Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques

Équipe CFFP

13 juin 2024

### Résumé

La journée de réflexion 2024 de la CFFP se veut une contribution additionnelle aux échanges nécessaires pour appréhender et tenir compte, dans la sphère de la politique publique, des défis reliés aux changements climatiques. Ces questions doivent continuer de s'intégrer aux finances publiques et à la politique fiscale.

- Accueil – mot d'ouverture : Luc Godbout [Capsule vidéo](#)
- Présentations, panels, discussions. Animation : Lyne Latulippe
  - Panel 1 : Écofiscalité, avec Jean-Philippe Meloche (CIRANO, UdeM), Amélie Côté (Équiterre), Tommy Gagné-Dubé (CFFP) et Noémie Martin (Université de Montréal).  
[Capsule vidéo](#) et [Présentation PowerPoint](#)
- Présentations, panels, discussions. Animation : Suzie St-Cerny
  - Panel 2 : Finances publiques et changements climatiques, avec Yves Giroux (Directeur parlementaire du budget) et Edward Crummey (Bureau de la responsabilité de l'Ontario).  
[Capsule vidéo](#) et [Présentation PowerPoint](#)
- Dîner et Conférence midi, avec Alice Pirlot [Capsule vidéo](#)
- Présentations, panels, discussions. Animation : Antoine Genest-Grégoire
  - Panel 3 : Cohérence et politique, avec Paule Halley (Université Laval), Corinne Gendron (UQAM), Alain Webster (Comité consultatif sur les changements climatiques, UdeS), et Paul Lanoie (ex-commissaire au développement durable HEC Montréal).  
[Capsule vidéo](#) et [Présentation PowerPoint](#)
- Conférence de clôture : La tarification du carbone comme atout canadien d'exportation en Europe, avec Stéphane Dion  
[Capsule vidéo](#) et [Allocution de Stéphane Dion](#)

Page web : [Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques](#)

Partenaires contributeurs : Association de planification fiscale et financière (APFF), Ordre des CPA.

[Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 287

### Diffusion et couverture médiatique

- Yves St-Maurice avec la collaboration de Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout, Lyne Latulippe et Suzie St-Cerny (2024), Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques – Synthèse de la journée de réflexion CFFP 2024, Regard CFFP no 2024-06.
- 19 juillet 2024, « Le coût caché des changements climatiques sur les finances publiques », *Conseiller* (site web)

## Midi-conférence – Les effets du programme de services de garde à contribution réduite du Québec : une analyse de bien-être

Sébastien Montpetit, Antoine Genest-Grégoire et Christopher Ksoll

10 septembre 2024

### Résumé

La recherche tend à montrer d'importants bénéfices à la mise en place de programmes de garde ciblant les enfants de familles défavorisées. Nous utilisons la mise en place du programme québécois de services de garde à contribution réduite en 1997 pour évaluer les avantages d'un tel programme lorsqu'il est universel. En utilisant de nouvelles données administratives sur les places offertes et en effectuant des comparaisons avec l'Ontario, nous démontrons que le programme a eu des effets plus grands sur la participation des mères aux marchés du travail et l'utilisation des services dans les régions où plus de places ont été créées. Dans un second temps, nous estimons le ratio avantage-coûts nets du programme. Nous mesurons les gains d'utilité pour les mères en combinant à la fois les revenus additionnels tirés de la participation au marché du travail, mais également les bénéfices associés à l'accessibilité au service et les coûts non-monétaires liés à leur utilisation. Nous estimons que les avantages pour les mères sont de l'ordre de 3,50 \$ par 1,00 \$ de dépense publique dans le programme.

[Page du midi-conférence](#), [Capsules vidéo](#) et [présentation](#)

Nombre d'inscriptions : 144

### Diffusion et couverture médiatique

- Éric Desrosiers, 10 septembre 2024, « [Les garderies rapportent trois fois plus aux mères que ce qu'elles coûtent à l'État](#) », *Le Devoir*.
- 10 septembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Réseau Cogeco.
- 10 septembre 2024, TVA, Salut Bonjour.

## Journée de réseautage – 8<sup>e</sup> rencontre des enseignants en fiscalité

Marie-Andrée Babineau et Éric Hamelin

13 septembre 2024

### Résumé

La 8<sup>e</sup> rencontre des professeurs en fiscalité est organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques et convie les enseignants de la fiscalité, au sein des universités québécoises rattachées à différentes facultés. L'objectif est de créer des liens et de permettre d'échanger sur les défis et les enjeux touchant l'enseignement universitaire de la fiscalité. Diverses présentations et tables rondes ont été organisées pour l'occasion.

### Ordre du jour :

- Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre  
Présentation d'Éric Hamelin
- L'intelligence artificielle au service des cabinets professionnels  
Présentation de Rémi Danylo et Inna Khlystova
- Divulgateion et évitement fiscal : Point de vue d'un praticien  
Présentation de Jean-François Thuot
- La base de données administratives longitudinale  
Présentation d'Antoine Genest-Grégoire
- Comment améliorer les méthodes de travail de nos personnes étudiantes en fiscalité ?  
Présentation de Benoît Jarige et Karine Phaneuf
- Collaboration et conclusion  
Présentation de Marie-Andrée Babineau

Nombre de participants : 29

## Midi-conférence – Protection sociale des Québécois : De quoi s'agit-il et comment a-t-elle évolué depuis 25 ans ?

Luc Godbout, Frédérick Hallé-Rochon et Suzie St-Cerny

18 septembre 2024

### Résumé

Quelles sont les dépenses de protection sociale encourues par les administrations publiques au Québec selon leur nature fiscale ou budgétaire et selon leur objectif ?

[Page du midi-conférence](#), [captation vidéo](#) et [présentation](#)

Nombre d'inscriptions : 214

### Diffusion et couverture médiatique

- Frédérick Hallé-Rochon, Ysabel Provencher, Luc Godbout avec la collaboration de Suzie-St-Cerny (2024), Protection sociale des Québécois : De quoi s'agit-il et comment a-t-elle évolué depuis 25 ans?, Cahier de recherche no 2024-11.

## Midi-conférence – Analyses des dépenses fiscales 2024 – Les premières analyses de la CFFP

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Tommy Gagné-Dubé

31 octobre 2024

### Résumé

Au moment du Budget du Québec en mars 2024, le gouvernement a annoncé l'examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires. Cet exercice servira notamment à contribuer à retrouver l'équilibre budgétaire. Rappelons que le gouvernement du Québec présentera un plan de retour à l'équilibre lors du prochain budget.

La CFFP, étant donné son expertise, s'est sentie interpellée par l'annonce du gouvernement, que ce soit en lien avec la nécessité de retrouver l'équilibre budgétaire ou avec l'examen des dépenses fiscales. L'équipe s'est donc mise au travail et a préparé une série d'analyses des mesures fiscales québécoises.

La conférence fut l'occasion de présenter le processus d'analyse suivi par l'équipe de la CFFP, ainsi que les grandes lignes des premières analyses qui ont été publiées ce même jour. On y jette entre autres un regard sur des mesures fiscales peu utilisées et sur d'autres dont la forme aurait avantage à être modifiée. Ce midi-conférence est le premier présenté dans le cadre de cet exercice « [Analyses des dépenses fiscales 2024 à la CFFP](#) ».

[Page du midi-conférence](#) et [Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 264

### Diffusion et couverture médiatique

- Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2024), Regard sur les mesures fiscales à usage restreint, Regard CFFP no 2024-08.
- Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout (2024), Regard sur les congés fiscaux accordés à certains employés étrangers, Regard CFFP no 2024-09.
- Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2024), Regard sur les mesures fiscales non estimées, Regard CFFP no 2024-10.
- Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2024), Transformer des mesures fiscales en crédit d'impôt pour accroître la neutralité et l'équité du régime d'imposition québécois, Regard CFFP no 2024-11.
- Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2024), Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec visant l'incitation au travail, Regard CFFP no 2024-12.
- Éric Desrosiers, 31 octobre 2024, « [Québec navigue dans le brouillard avec plusieurs de ses mesures fiscales](#) », *Le Devoir*.
- Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2024, intervention de Youri Chassin.
- 1<sup>er</sup> novembre 2024, Clémence Pavic à Lagacé le matin, 98,5 FM.
- Daniel Germain, 25 mars 2025, « Les particuliers s'en sortent sans trop d'égratignures », *Les Coops de l'information*.

## Midi-conférence – Quatre analyses sur des mesures pour les particuliers du Québec

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Tommy Gagné-Dubé

12 novembre 2024

### Résumé

Au cours de la conférence, les résultats principaux de quatre analyses de mesures fiscales pour les particuliers québécois ont été présentés, analyses qui ont été publiées ce même jour.

Ces analyses traitent plus spécifiquement de mesures fiscales pour les personnes avec enfants ou souhaitant avoir des enfants, de mesures pour les aînés et de mesures modulées en fonction du revenu ou pouvant l'être.

Rappelons que la CFFP a préparé, au cours des derniers mois, une série d'analyses des mesures fiscales québécoises visant à participer, à son initiative, à l'examen des dépenses fiscales qu'a annoncé le gouvernement du Québec au moment du Budget 2024-2025. Ce midi-conférence est le second présenté dans le cadre de cet exercice « [Analyses des dépenses fiscales 2024 à la CFFP](#) ».

[Page du midi-conférence et Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 199

### Diffusion et couverture médiatique

- Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2024), Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec pour les familles, Regard CFFP no 2024-15.
- Luc Godbout avec la collaboration de Luce Samoisette (2024), Regard sur le régime enregistré d'épargne-études : mieux axer l'aide vers les familles à revenu modeste et moyen, Regard CFFP no 2024-16.
- Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Tommy Gagné-Dubé (2024), Regard sur des mesures socio-fiscales du Québec pour les personnes aînées, Regard CFFP no 2024-17.
- Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2024), Regard sur des mesures fiscales modulées en fonction du revenu ou pouvant l'être, Regard CFFP no 2024-18.
- Éric Desrosiers, 13 novembre 2024, « [Une fiscalité plus progressive bénéficierait aux moins nantis et au budget du Québec](#) », *Le Devoir*.
- Francis Vailles, 14 novembre 2024, « [Un petit ménage rapporterait aisément 1,2 milliard](#) », *La Presse*
- 14 novembre 2024,
- ICI Radio-Canada Première.
- Chronique Michèle Boisvert, Réseau Cogeco.
- Stéphanie Grammond, 16 novembre 2024, « [Au lieu de passer l'État à la tronçonneuse](#) », *La Presse*.
- 17 novembre 2024, LCN. Entrevue avec Luc Godbout.
- Marie-Eve Fournier, 19 novembre 2024, « [Comment couper sans faire crier ?](#) », *La Presse*.
- 20 novembre 2024, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].
- 20 novembre 2024, Luc Godbout à *Zone économie*, ICI RDI.
- Michel Girard, 21 novembre 2024, « [Des idées au ministre des Finances Eric Girard pour réduire le déficit](#) », *Journal de Montréal*.
- 21 novembre, Luc Godbout à *Mario Dumont*, LCN.

- 21 novembre 2024, discuté au 98,5 FM.
- Daniel Germain, 22 novembre 2024, « [Comme une journée good cop bad cop!](#) », *Les Coops de l'information*.
- 22 novembre 2024, ICI Radio-Canada Première, Études mises de l'avant.
- Éric Desrosiers, 23 novembre 2024, « [Efficace, ou pas, le crédit d'impôt pour les travailleurs âgés?](#) », *Le Devoir*.
- 25 novembre 2024, réseau Cogeco, « Le Québec maintenant ».
- Études citées dans un texte de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sur la Mise à jour économique de l'automne du Québec (novembre 2024).
- 31 mars 2025, Assemblée nationale du Québec, [nomme la Chaire en lien avec les travaux sur les dépenses fiscales].

## Midi-conférence – Regard CFFP sur le Point sur la situation économique et financière du Québec 2024

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

22 novembre 2024

### Résumé

Le ministre des Finances Eric Girard a présenté *le Point sur la situation économique et financière du Québec* le 21 novembre 2024.

Quelle lecture fait-il des perspectives économiques du Québec ? Qu'en est-il de la situation budgétaire? Où en est la réévaluation des mesures fiscales?

L'équipe de la Chaire a préparé un **Regard CFFP** pour répondre à ces questions et un résumé de ce qu'elle retient de cette mise à jour. Le midi-conférence fut l'occasion pour Luc Godbout de vous exposer le résultat du travail en mettant de l'avant les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 351

Partenaire de diffusion : APFF

### Diffusion et couverture médiatique

- Équipe de la CFFP (2024), Regard sur le Point sur la situation économique et financière du Québec 2024, Regard CFFP no 2024-19.
- 21 novembre 2024, Luc Godbout à
  - o ICI Radio-Canada Première (diverses villes)
  - o *À vos affaires*, LCN
- 21 novembre 2024, *Téléjournal midi*, ICI RDI, cite Luc Godbout.
- 22 novembre 2024, Luc Godbout à CKOY 107,7 FM (station du groupe Cogeco à Sherbrooke).
- Dany Provost, 1<sup>er</sup> décembre 2024, « [Mise à jour économique et financière 2024 : des parallèles avec vos finances personnelles](#) », *les Affaires*.

## **Midi-conférence – Les dons de bienfaisance : optimiser ses objectifs philanthropiques par le don de titres cotés en bourse ou par l'utilisation de sa société de gestion**

28 novembre 2024

---

### **Résumé**

Le don de titres cotés en bourse procure des allègements fiscaux qui peuvent réduire considérablement le coût d'un don de bienfaisance. Bien planifié, ce type de don permet d'accroître la portée d'un geste philanthropique, sans qu'il en coûte davantage. Par ailleurs, les personnes qui détiennent une société de gestion possèdent un véhicule particulièrement intéressant pour maximiser les avantages fiscaux liés à un don.

Les conférenciers ont abordé lors de cette conférence diverses variables et implications fiscales du don de titres cotés en bourse et du don corporatif et ont présenté un cas pratique complet d'une planification financière, incluant des scénarios comparatifs et l'impact sur la projection successorale.

La présentation inclut les récents changements au Budget fédéral et comment une planification optimale peut permettre de mieux concrétiser ses objectifs philanthropiques.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 447

---

## Midi-conférence – Lancement de l'Édition 2025 du Bilan de la fiscalité au Québec

Tommy Gagné-Dubé, Suzie St-Cerny et Luc Godbout

9 janvier 2025

### Résumé

Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2025. Le Bilan recense, à l'aide de graphiques et de tableaux brièvement expliqués, une série d'indicateurs importants de la fiscalité québécoise, de son évolution dans le temps ainsi que des comparaisons interprovinciales et internationales.

Animation : Suzie St-Cerny Conférencier d'honneur : M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec.

Présentation Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec : Luc Godbout, titulaire de la Chaire et Tommy Dubé-Gagné, Chercheur à la CFFP.

Deux partenaires financiers et de diffusion (APFF et CPA Québec).

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#). Studios TVRS

Nombre d'inscriptions : 693

### Diffusion et couverture médiatique

- Équipe CFFP (2025), *Bilan de la fiscalité au Québec, Édition 2025*, Cahier de recherche no 2025-01.
- Tommy Gagné-Dubé, *Annonces fiscales 2024 – du Québec, du fédéral et des provinces, Regard CFFP no 2025-01*.
- Éric Desrosiers, 9 janvier 2025, « [Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus à Québec comme à Ottawa](#) », *Le Devoir*.
- 9 janvier 2025, ICI Radio-Canada Première, Midi info, Entrevue avec Luc Godbout.
- 9 janvier 2025, CKOY 107,7 FM (Cogeco).
- Charles Poulin, 9 janvier 2025, « [Gain en capital : pas de modifications avant 2026, croit Girard](#) », *Les Affaires*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sa présence au Lancement du Bilan.
- « [Gain en capital : Québec maintient le cap, malgré l'incertitude à Ottawa](#) », CTV News, MSN
- Pascal Gervais, 9 janvier 2025, « [Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec](#) », 107,7 FM Estrie, Entrevue avec Tommy Gagné-Dubé.
- Francis Vailles, 10 janvier 2025, « [Respirer par le nez](#) », *La Presse*. Rapporte des propos du ministre des Finances pendant sans présence au Lancement du Bilan.
- 10 janvier 2025, 98,5 FM, Lagacé le matin, Entrevue avec Luc Godbout.
- Luc Godbout, 13 janvier 2025, « [Pour un atterrissage budgétaire en douceur](#) », *La Presse*, Section Forum Affaires. (Extrait du Mot du titulaire).
- 14 janvier 2025, « [Gain en capital : Québec continue sur sa lancée](#) », *Conseiller*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « [Pas d'austérité, mais de la «discipline», promet Girard](#) », *Le Devoir*.
- Isabelle Porter, 15 janvier 2025, « [Un taux de croissance de -1% dans le pire des cas à cause de Trump, dit Girard](#) », *Le Devoir*.
- Jean-François Venne, 8 février 2025, « [La fiscalité québécoise réduit les inégalités](#) », *Le Devoir*.

## **Midi-conférence de Jennifer Robson – La contribution des paiements versés en remplacement d'impôts fédéraux sur les finances municipales**

Jennifer Robson et Antoine Genest-Grégoire

23 janvier 2025

---

### **Résumé**

Un aspect peu étudié des arrangements fiscaux intergouvernementaux concerne le système des paiements en remplacement d'impôts (PERI) versés aux autorités fiscales locales. Compte tenu des changements en cours dans le portefeuille immobilier du gouvernement du Canada, les données fédérales publiées sur les transferts de PERI, effectués au cours des cinq dernières années pour six villes d'intérêt (incluant des villes de la région de la capitale nationale et quatre grandes villes situées à l'extérieur de cette région), sont examinées. Des données publiées au niveau municipal, recueillies à partir de budgets et de documents fiscaux municipaux, sont également utilisées afin d'évaluer l'importance de ces transferts de PERI fédéraux pour les municipalités concernées. L'analyse suggère que l'impact fiscal des paiements de PERI se distingue dans les deux villes de la région de la capitale nationale, tout en laissant peu de perspectives quant à une modification du cadre des PERI comme solution appropriée.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 105

---

## Midi-conférence virtuel – Sources additionnelles de revenus – Impôt minimum des sociétés et révision de certaines taxations spécifiques (Analyses des dépenses fiscales 2024)

28 janvier 2025

### Résumé

Ces analyses peuvent être regroupées sous le chapeau de sources de revenus potentielles à considérer. Des éléments de réponses aux questions suivantes ont été donnés :

- Effet potentiel au Québec d'un impôt minimum de sociétés ?
- Taxer les boissons sucrées, une bonne idée ?
- Que dire de la taxation des assurances ?
- Et enfin, qu'en est-il déjà de la taxation des carburants et de mesures liées à cette dernière.

Rappelons que la CFFP a préparé, au cours des derniers mois, une série d'analyses des mesures fiscales québécoises visant à participer, à son initiative, à l'examen des dépenses fiscales qu'a annoncé le gouvernement du Québec au moment du Budget 2024-2025. Ce midi-conférence est le troisième présenté dans le cadre de cet exercice « [Analyses des dépenses fiscales 2024 à la CFFP](#) ».

Conférenciers :

- Lyne Latulippe
- Luc Godbout
- Antoine Genest-Grégoire

[Page du midi-conférence et Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 316

### Diffusion et couverture médiatique

- Antoine Genest-Grégoire, Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout (2024), Synthèse de l'article : Une taxe sur les boissons sucrées au Québec? Raison d'être et modalités possibles, Regard CFFP no 2025-02.
- Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Alain Charlet (2024), Regard sur la taxation de l'assurance au Québec, Regard CFFP no 2025-03.
- Luc Godbout et Michaël Robert-Angers (2024), Revue sommaire : Dix arguments militants pour une hausse de la taxe sur les carburants, Regard CFFP no 2025-04.
- Michaël Robert-Angers et Luc Godbout (2024), Examen des réductions accordées à l'égard de la taxe sur les carburants, Regard CFFP no 2025-05.
- Lyne Latulippe, Michaël Robert-Angers, Christine Ally, Julie S. Gosselin (2024), Impôt minimum pour les sociétés du Québec – Analyse d'opportunité, Regard CFFP no 2025-06.
- Céline Fabriès, 15 mars 2025, « À quand une taxe soda au Québec? », *Le Soleil*. Interventions d'Antoine Genest-Grégoire (Texte sur boissons sucrées).
- 20 mars 2025, *Les débatteurs de Noovo* », cite Antoine Genest-Grégoire sur la taxation des boissons sucrées.
- 31 mars 2025, « Taxes sur l'assurance : une source de recettes fiscales à envisager », *Le Conseiller* (web).

**Soirée 1 d'information virtuelle : Saison impôts – Nouveautés en fiscalité**

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoisette et Luc Godbout

11 février 2025

**Résumé**

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Présentation d'outils d'informations fiscales
- Présentation des faits saillants des changements fiscaux de l'année d'imposition 2024

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 501

**Soirée 2 d'information virtuelle : Saison impôts – Aînés**

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoisette et Luc Godbout

17 février 2025

**Résumé**

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Crédit d'impôt pour maintien à domicile et autres mesures pour les aînés

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 451

**Soirée 3 d'information virtuelle : Saison impôts – Décès d'un particulier**

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoïsette et Luc Godbout

25 février 2025

**Résumé**

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Présentation des principales règles fiscales applicables lors du décès d'un contribuable. Changements selon l'âge atteint, etc.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 418

**Journée de réflexion 2025 (présentiel) – Que retenir de la « Commission Godbout » et de la « Commission Robillard » 10 ans après?**

CFFP, CIRANO et le Centre sur la productivité et la prospérité (CPP)

26 février 2025

**Résumé**

En 2014, le gouvernement du Québec mandatait deux groupes d'experts et expertes de divers milieux pour retourner toutes les pierres et revoir en profondeur le rôle, les objectifs et la pertinence de l'ensemble des mesures fiscales et programmes visant à soutenir les missions de l'État québécois.

Dix ans plus tard, les travaux de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* et de la *Commission de révision permanente des programmes* fournissent de précieux enseignements pour éclairer les orientations et la prise de décision dans les contextes économique, social et budgétaire actuels.

Organisée par la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP), CIRANO et le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers (CPP), cette journée de réflexions a réuni plusieurs des principaux architectes de ces imposants exercices d'évaluation de la fiscalité et des programmes. Se sont joints à eux universitaires, analystes, journalistes et personnes clés au sein d'organismes gouvernementaux qui ont une expertise reconnue sur ces questions.

Mot de bienvenue : Nathalie de Marcellis-Warin

Contexte préalable à la création des deux commissions : Stéphanie Grammond

Présentations, panels, discussions. Animation :

- Regard sur la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, avec Luc Godbout (CFFP et UdeS), Pierre-Carl Michaud (CIRANO et HEC Montréal), Danièle Milette (Anges Québec), Yves St-Maurice (CFFP), Jean-Pierre Vidal (HEC Montréal) et Carole Vincent (CIRANO).

Présentations, panels, discussions. Animation : Nathalie de Marcellis-Warin

- Regard sur le Commission de la révision permanente des programmes, avec Nathalie de Marcellis-Warin (CIRANO), Lucienne Robillard (Présidente de la Commission), Robert Gagné (CPP et HEC Montréal) et Marie-Soleil Tremblay (ÉNAP)

Présentations, panels, discussions. Animation : Antoine Genest-Grégoire

- Enjeux actuels et de demain, avec Antoine Genest-Grégoire (CFFP et UdeS), Joanne Castonguay (CSBE), Catherine Haeck (UQAM), Louis Lévesque (CIRANO) et Alain Webster (UdeS)

Présentations, panels, discussions. Animation : Pierre-Carl Michaud

- Réformes et enjeux politiques, avec Pierre-Carl Michaud (CIRANO et HEC Montréal), Martin Coiteux (HEC Montréal), Stéphanie Grammond (La Presse), Daniel Paillé (Administrateur) et Miville Tremblay (CIRANO)

[Page du midi-conférence](#) (voir les différentes capsules sur la page web)

Nombre d'inscriptions : 98 (pleine capacité)

---

### **Diffusion et couverture médiatique**

- Éric Desrosiers, 28 février 2025 « [Trump aidera-t-il Québec à se réinventer?](#) », *Le Devoir*.
-

## Midi-conférence virtuel – 5 ans après la pandémie de COVID-19. Le point de vue à la fois rétrospectif et prospectif de la CFFP

Luc Godbout, Tommy Gagné-Dubé, Antoine Genest-Grégoire et Suzie St-Cerny

13 mars 2025

---

### Résumé

Le 13 mars 2020, le Québec déclare l'urgence sanitaire, deux jours après que l'Organisation mondiale de la santé ait déclaré une pandémie de la COVID-19. Partout les États sont intervenus pour faire face aux conséquences économiques majeures qui en ont découlé. Les gouvernements fédéral et du Québec font partie des États qui ont réagi et agi.

La CFFP, qui a suivi étroitement ces actions, y a jeté aujourd'hui un regard rétrospectif et critique...

⇒ Ampleur de la réponse du fédéral et du Québec ?

⇒ Mesures financières marquantes et effets sur les finances publiques?

Mais surtout, un regard actuel...

⇒ Conséquences aujourd'hui ?

⇒ Leçons apprises ?

... et enfin, un regard prospectif

⇒ Sommes-nous mieux préparés ?

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 276

---

### Diffusion et couverture médiatique

- Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers (2025), Crise pandémique 5 ans après – Rétrospective fiscale et de finances publiques et un regard vers l'avant, Regard CFFP no 2025-08.
  - Éric Desrosiers, 13 mars 2025 « [L'intervention des gouvernements durant la pandémie a été efficace malgré des dépenses inutiles](#) », *Le Devoir*.
  - Radio des îles de la Madeleine, CFIM-FM.
-

## Midi-conférence : Regard sur le Budget 2025-2026 du Québec

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

26 mars 2025

---

### Résumé

Le ministre des Finances Eric Girard présentera le Budget 2025-2026 le 25 mars 2025. Comment les effets potentiels de la guerre commerciale avec les États-Unis seront-ils pris en compte ? Y aura-t-il, comme attendu, des mesures de soutien pour les entreprises ? Quel sera le plan de retour à l'équilibre que le ministre doit proposer en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire ?

La Chaire préparera un Regard CFFP sur le Budget et en présentera son contenu lors d'un midi-conférence. Les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale que l'équipe a retenus de ce budget y seront mis de l'avant.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 659

---

### Diffusion et couverture médiatique

- Équipe CFFP, (2025), Regard sur le Budget 2025-2026 du Québec, Regard CFFP no 2025-09.
-

## Participation à des conférences/événements

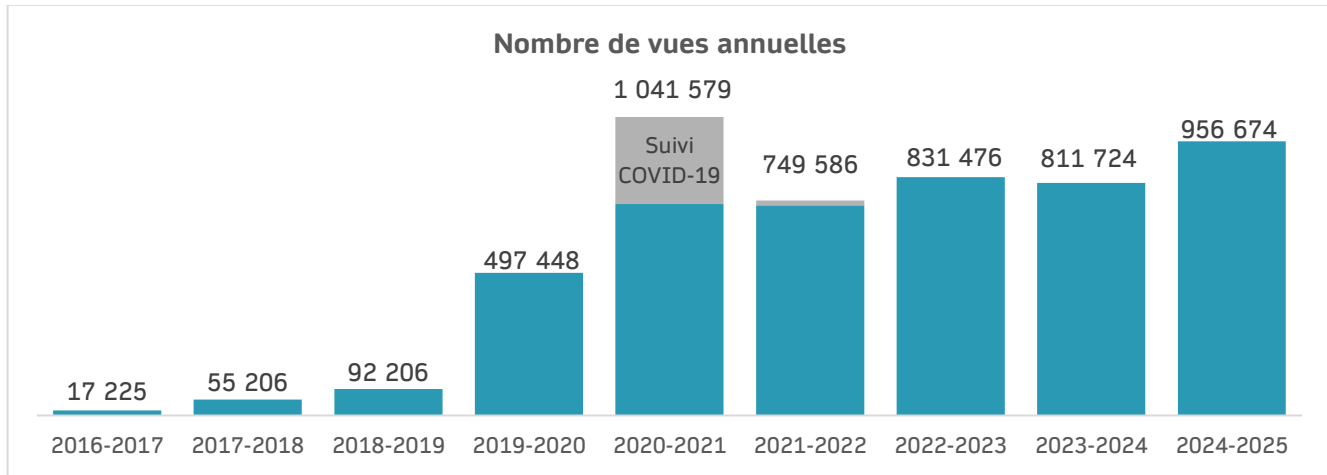
- Institut des cadres fiscalistes, *Examen de la fiscalité des sociétés au Québec*, février 2025.
- ACFAS l'interface, *Regard sur le budget du Québec*, février 2025.
- Antoine Genest-Grégoire, 19 février 2025, Colloque de l'Union des consommateurs, Panel sur les solutions pour réduire la vulnérabilité.
- Lyne Latulippe, 9 décembre 2024 Conférence dans le cadre de l'évènement « Évitement fiscal des entreprises – impact sur l'emploi et stratégies syndicales » du collectif Échec aux paradis fiscaux, à Montréal.
- Antoine Genest-Grégoire, 5 décembre 2024, CRDCN-Canadian Public Policy Webinar, déclarations de revenu pré-remplies.
- Luc Godbout, octobre 2024, Congrès annuel de l'association de planification fiscale et financière, balayage des nouveautés.
- Luc Godbout, octobre 2024, Congrès annuel de l'association de planification fiscale et financière, Panel sur la retraite.
- Antoine Genest-Grégoire, 19 septembre 2024, Témoignage à la Commission des finances publiques de la Chambre des communes, Modifications à l'imposition du gain en capital [<https://parlvu.parl.gc.ca/Harmony/fr/PowerBrowser/PowerBrowserV2?fk=12855935>]
- Luc Godbout, septembre 2024, Conférence CCMM, Les aides gouvernementales.
- Antoine Genest-Grégoire, 1er juin 2024, Association canadienne d'économie, conférence annuelle, sujet : élasticité du revenu imposable.
- Luc Godbout, juin 2024, Panel APFF sur le changement du taux d'inclusion du gain en capital.
- Luc Godbout, juin 2024, Congrès annuel de l'Association des économistes québécois, Atelier sur les finances publiques : le besoin de perspectives à long terme.
- Antoine Genest-Grégoire, 15 mai 2024, Société canadienne de science économique, conférence annuelle, sujet : élasticité du revenu imposable.
- Antoine Genest-Grégoire, 2 mai 2024, University of Waterloo Tax Policy Research Symposium, Toronto, déclarations de revenu pré-remplies.
- Luc Godbout, 91e Congrès de l'Acfas, mai 2024, colloque conjoint CIQSS-ISQ, La recherche à l'ère des données administratives du Québec : état des lieux et perspectives d'avenir.
- Antoine Genest-Grégoire, 3 avril 2024, Observatoire québécois des inégalités, Forum inégalités de patrimoine et santé, imposition du gain en capital.
- Luc Godbout, avril 2024, Colloque PLQ, Conférence sur l'état des finances publiques.
- Luc Godbout, avril 2024, Conférence Fidelity Investment, Budget fédéral 2024. Analyse économique et fiscale.

# STATISTIQUES



## Consultations du site Internet de la Chaire

En 2024-2025, le site Internet montre une hausse du nombre de visites.

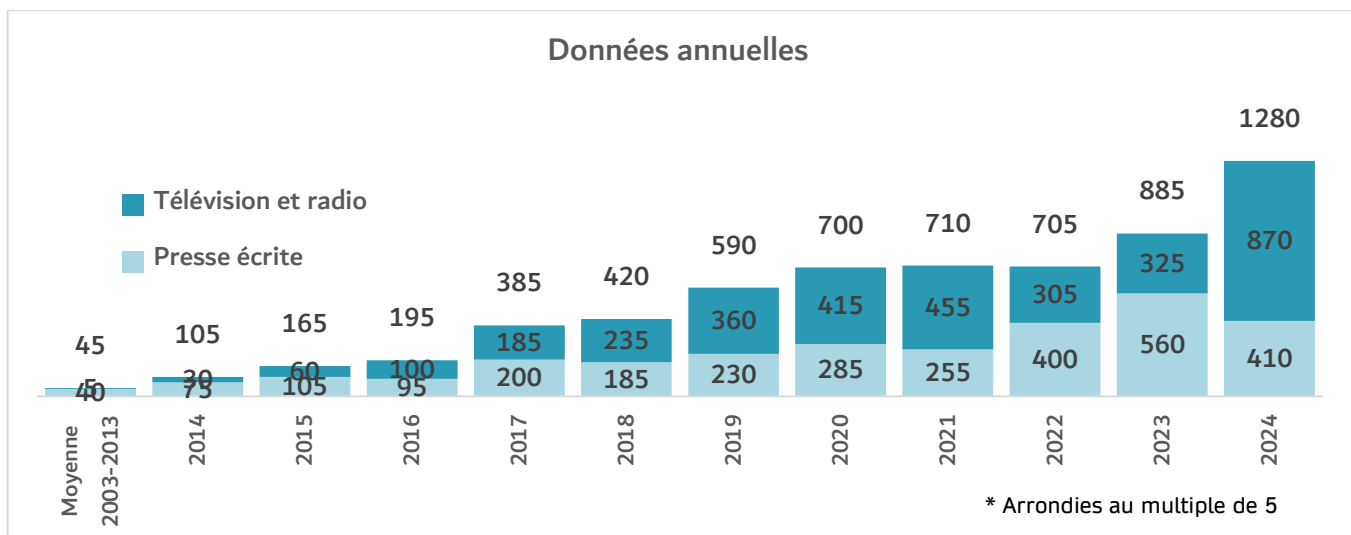


### Pages les plus consultées

	Vues
Outils et Ressources	814 088
dont Guide des mesures fiscales	726 877
Transitions de vie	37 216
Retraite – Épargne requise et régimes publics	13 329
Évènements	26 037
Publications	10 749
Autres	105 800
	<hr/> 956 674

## Présence dans les médias

Par l'entremise de EUREKA, il est possible de connaître le nombre de mentions de la Chaire dans les médias. Le graphique suivant résume ces données par année civile. On y voit une progression significative de la présence de la Chaire dans les médias depuis sa création en 2003.



Source : EUREKA

## Coordonnées

*Souhaitez-vous contacter un membre de l'équipe? C'est par ici!*

2500, boul. de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

[cffp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cffp.eg@USherbrooke.ca)

